IMT Nuremberg Archives

H – 441

International Court of Justice

H0441-0002

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU 23 NOVEMBRE 1945

La séance est ouverte à IO heures sous la présidence de LORD JUSTICE LAWRENCE

LE PRESIDENT.-Vous avez la parole

M.NEETE.- Je me présente au nom de l'accusé Keitel Dans la séance d'hier vous avez informé la défense que tous les documents seraient mis à sa disposition par les soins de l'accusation . D'après le point de vue de nos clients la production faite hier par M.l'avocat Général n'est pas exacte : I° Un Conseil de Défense du Reich n'a jamais existé en aucun cas . Un Conseil de Défense du Reich en cas de guerre n'a jamais été prévu et n'a jamais eu lieu . Jamais il n'y a eu de séance . L'Accusé Keitel n'a donc jamais été membre d'un pareil Conseil .

2° Le Conseil de Cabinet d'après la loi du 4 Février I938 a été effectivement créé, mais n'a jamais réellement existé . Il n'a jamais tenu de séances .

3° L'accusé Keitel n'a jamais été Ministre du Reich . Ainsi que toutes les autorités militaires de l'armée et de la marine, il avait le titre de Reichminister mais il n'était pas réellement ministre, il était ministre sans portefeuille . Il n'a jamais pris part à un séance du Cabinet .

Je vous prie de bien vouloir me faire connaitre le point de vue du tribunal afin que je sache si sur ce point de l'accusation nous devons produire des preuves maintenant ou plus tard .

H0441 - 0003

LE PRESIDENT.- Le tribunal admet l'existence de ces documents . Il n'est pas nécessaire que l'accusé fasse ces preuves mai tenant, il peut prouver plus tard tout ce qui a trait aux documents .

M.RUDOLF DIX .- Puis(je me permettre de poser une question au Tribunal . Nous avons maintenant des lettres et des documents , ils ont été remis hier au Tribunal Nous avons pu les lire et nous avons pu constater qu'il y avait là des papiers et des documents qui n'ont pas été communiqués à la défense, ni oralement ni par écrit . Est-ce que le contenu de tous les documents doit servir de base à l'accusation même si la défense n'en a pas eu connaissance ? En d'autres termes, devons nous considérer tous les documents qui ont été remis hier au Tribunal comme des chefs d'accusation et la défense n'aura-t-elle pas la possibilité d'élever des protestations contre ces pièces ?

LE PRESIDENT.- Voulez-vous répéter ?

M.RUDOLF DIX.- Je demande au Tribunal si le contenu tout entier des documents présentés hier au Tribunal ou qui lui seront encore présentés à l'avenir, doit être considéré par nous comme chef d'accusation, même si les représentants de la défense n'ont pas eu connaissance de ces documents .

LE PRESIDENT.- Tous les documents font partie des archives une fois qu'ils sont présentés et servent de preuve au Tribunal mais tous les accusés peuvent protester contre n'importe quel document, quand leur cas spécifique se présentera .

M.RUDOLF DIX.- Je vous remercie beaucoup , la question est éclaircie .

LE PRESIDENT.- Il y a trois déclarations que je

dois faire au Tribunal .

I° Nous proposons que le Tribunal ne siège pas samedi matin , c ette semaine, afin que les avocats de la défense aient plus de temps pour examiner les documents et les arguments déjà présentés .

2° Le Tribunal désire que , autant que possible, toute proposition soit faite par écrit, tant de la part de l'accusation que de la part de la défense . Naturellement il y a des cas, comme ce matin où on peut éclaircir des choses plus facilement oralement , mais autant que possible le Tribunal désire que cela se fasse par écrit .

3° Le Tribunal suggère à l'accusation pour la commodité du Tribunal et de la Défense, que les dossiers et documents soient présentés au Tribunal avant qu'ils ne soient mis en discussion . Tous les documents devraient être à la disposition du Tribunal pendant que la défense en parle .

Il serait également pratique pour le Tribunal que l'Accusation donne une explication brève des documents , pas quelque chose de long, quelque chose de rapide en soulignant les passages des docupents sur lesquels ils veulent attirer l'attention .

Je vais maintenant demander au Ministère public des Etats-Unis de continuer sa déclaration .

COLONEL STOREY.- Plaise au Tribunal , il y a des questions concernant l'identification des documents présentés hier qui sont confuses et si cela conv ient au Tribunal j'aimerais présenter ces documents par numéro afin qu'on puisse s'y référer plus facilement . Ils seraient ainsi classés mais la défense naturellement pourrait présenter ultérieurement des objections .

La première question examinée par les Etats-Unis

H0441 - 0004

H0441 – 0005

est l'affidavit du Major Coogan concernant la prise et l'identification de documents , avec la déclarati n du Colonel Storey , déclaration 2903 P.S. ; le plan du parti nazi avec d'authentiques certificats, le document N°3 des Etats-Unis 2905 P.S. avec le papier qui l'identifie . Le document N° 4 des Etats-Unis 2836 P.S/. déclaration de Göring . Le N° 5 des Etats-Unis N° 2829 , la même chose concernant Ribbentrop . Le document 6 des Etats-Unis N°2851 T.F. concernant l'accusé Rosenberg
Le document 7 des Etats-Unis N° 2979 P.S. concernant l'accusé Frank . Le document 8 des Etats-Unis, N° 2978 PS concernant l'accusé Frick . Le document 9 des Etats-Unis N° 2975 P.S. pour l'accusé Streicher . Le document IO N° 2977P.S. concernant l'accusé Funk . Le document II N° 382I concernant l'accusé Schacht . Le document I2 N°2087 P.S. concernant Doenitz, le document I3 N°2890 P.S. concernant l'accusé Raeder . Le document I4 ...

LE PRESIDENT.- Est-ce que ce sont les numéros du secrétariat général ?

COLONEL STOREY.- Oui, nous avons tous les numéros d'archives de ces documents .

LE PRESIDENT.- Nous demanderons au Secrétaire général d'utiliser les mêmes numéros .

COLONEL STOREY.- Plaise au Tribunal, M.Justice Jackson m'a demandé de présenter ces documents à la Cour, de la part des Etats-Unis , mais naturellement cela profitera aux autres nations .

MAJOR WALLACE .- Plaise au Tribunal , quand nous avons suspendu l'audience hier après-midi, j'étais prêt à vous parler des différents moyens par lesquels les conspirateurs nazis ont eu un contrôle total de l'Allemagne Je vais continuer ce matin sur le même sujet ..

Je vous parlerai d'abord de l'éducation de la jeunesse

Voici les documents présentés par les Etats-Unis . J'attire votre attention sur le fait que ce livre contient des documents utiles pour expliquer ce cas , ce sont des discours des accusés et d'autres chefs nazis et des choses que nous pouvons prouver . Dans le dossier que nous vous remettons pour vous aider, il y a des extraits de documents sur lesquels l'attention du Tribunal doit être attirée , il peut également se référer à la page exacte du document .

Cependant, pendant toute la période d'avant guerre les nations étaient psychologiquement préparées à la guerre Un des points de départ le plus important était de réformer le système d'éducation afin d'élever la jeunesse allemande et de la rendre parfaitement soumise à la volonté nazie . Hitler a annoncé en public ces idées, en Novembre 1933 . Ceci est extrait du document 2955 P.S. qui dit : "Quand une personne opposée à vous , déclare (ces documents sont rangés numériquement, le N° se trouve au coin à droite, en haut) qu'elle ne se rangera pas de votre côté, je réponds tranquillement : Votre enfant m'appartient déjà . Un peuple vit éternellement . Qui êtes-vous ? Vous passez! Vo tre descendant représente l'avenir Sous peu de temps il ne connaitra rien d'autre que cette nouvelle communauté ." et plus loin, en mai 1937, il dit : (document 2454 P.S. "Ce nouveau Reich ne donnera sa jeunesse à personne , il prendra la jeunesse et lui donnera son éducation et sa formation ."

Les premiers pas faits pour faire des écoles allemandes l'instrument du système d'éducation nazie furent deux décrets de Mai 1934 par lesquels le Ministère de l'Education du Reich était créé et le contrôle de l'éducation par les autorités locales était remplacé

H0441 – 0006

par l'autorité absolue du Reich sur toutes les choses concernant l'éducation . Documents2078 P.S. 2088 P.S. 2392 P.S.

Le programme et l'organisation des écoles et des universités allemandes furent ensuite modifiés par une série de décrets afin de faire de ces écoles les instruments répandant la doctrine nazie

En I934 la loi des fonctionnaires dont on a parlé hier a permis aux conspirateurs nazis de surveiller tous les instituteurs nazis et de renvoyer tous ceux qui ne leur paraissaient pas suffisamment imbus de la doctrine nazie . Beaucoup d'instituteurs et de professeurs la plupart juifs, furent remplacés par des instituteurs imbus de l'esprit de l'Etat . Tous les instituteurs devaient appartenir à la Ligue des instituteurs nationale socialiste qui devait comprendre tous les instituteurs et leur apprendre les doctrines et les théories du N.S.T.A.B Document 2452 P.S.

Le fut amené dans les écoles et dans les universités . Document 2393 P.S. En plus , les conspirateurs nazis renforcèrent l'esprit de l'école en envoyant les enfants au Mouvement des Jeunesses hitlériennes . Document I392 P.S.

" La jeunesse allemande en plus de son éducation à l'école et dans le famille sera entrainée physiquement et intellectuellement et moralement dans l'esprit du national-socialisme afin de servir le peuple et la communauté grâce au Mouvement de Jeunesse hitlérienne ."

En I935, le Mouvement de Jeunesse hitlérienne fut officiellement reconnu par le parti nazi et devint une partie plus jeune des S.A. En I93I l'accusé von Schirarch fut nommé chef de la jeunesse du Reich , du N.S.T.A.P. avec le grade de Fuhrer Document I458 P.S.

H0441 – 0007

Ce même mois,par ordre de Schirach les conspirateurs nazis ont détruit ou pris en mains toute autre organisation de jeunesse .Ceci fut fait la première fois en utilisant la force . L'accusé Schirach par décret du 22 Juin I933 Document 2229 P S. a dissous le Comité du Reich pour les associations de jeunesse allemande et a confisqué leurs biens . Par le même décret, figurant également dans les documents, toutes les organisations de jeunesse en Allemagne furent détruites .

Les conspirateurs nazis rendirent ensuite obligatoire de devenir membre de la jeunesse hitlérienne (Document I392 P.S.) La Jeunesse hitlérienne depuis sa naissance était une formation du parti nazi . En vertu de la loi de la jeunesse de I936 rendant obligatoire d'être membre de la jeunesse hitlérienne , cette organisation devint une agence du gouvernement du Reich tout en maintenant sa position dans le parti nazi . (Document I392 P.S.) En I940 il y avait plus de 8 millions de personnes appartenant à la jeunesse hitlérienne . (Document 2455 P.S.) Les conspirateurs nazis ont imbu la jeunesse de l'idéologie nazie ; la doctrine de la "race des seigneurs" et l'antisémitisme y compris l'attaque à main armée contre les juifs faisaient partie du programme .(Document 2436 P.S.) La Jeunesse hitlérienne inculquait aux jeunes gens que l'idée de la guerre était une idée noble . (Document I458 P.S.)

Une des plus importantes fonctions de la Jeunesse hitlérienne était de préparer la jeunesse à devenir membre du Parti . La Jeunesse hitlérienne servait à entraîner la jeunesse de façon militaire et paramilitaire . (Document I950 P.S.)

En plus de la préparation militaire, un entraînement pour des formations spéciales était donné , ce qui

H0441 – 0008

comprenait des unités pour l'aviation, la marine, des unités motorisées, de transmission etc ...

Nous avons tous les détails, avec documents à l'appui, des méthodes utilisées par les conspirateurs nazis pour réformer le système d'éducation et pour le renforcer par la Jeunesse hitlérienne afin d'apprendre à la jeunesse à se soumettre à la volonté nazie et pour la préparer à la guerre , ils sont exposés dans le livre que vous avez sous les yeux .

J'aimerais maintenant attirer votre attention sur la propagan de utilisée pendant cette période .(Document E) Ce document ét le papier qui l'accompagne vous montreront..

LE PRESIDENT .- Est-ce que des exemplaires de ces documents ont été communiqués à la défense ?

COLONEL STOREY.- Ils ont été envoyés au Centre d'information de la défense . Demain nous aurons tous du temps devant nous pour les consulter .

MAJOR WALLACE .- Pendant cette période, une des armes les plus puissantes des conspirateurs nazis était la propagande . Dès le début ils ont compris l'importance qu'il y avait à inculquer aux masses allemandes les principes de l'idéologie nationale socialiste . Les premiers discours d'Hitler et des conspirateurs reconnaissent pleinement que leur pouvoir ne pouvait tenir que si le peuple acceptait leurs vues politiques et sociales. Immédiatement après leur accession au pouvoir, les conspirateurs nazis ont mis sur pied un programme déterminé pour l'organisation des masses en prenant le contrôle de de tous les moyens publics d'expression de la pensée . La diffusion de la propagande et de la machine de propagande qu'ils ont créée, devint assez importante pour établir le contrôle sur toutes les faces de l'économie allemande, aussi bien publique que privée . Ils se sont

H0441 - 0009

rendus compte que la bonne manière de faire de la propagande était de préparer le terrain psychologiquement pour l'action politique des agressions militaires et de se garantir un soutien populaire ; un système basé sur une application permanente et allant toujours en augmentant de terreur et d'agressions tant en politique intérieure que dans les relations avec l'étranger, afin d'atteindre les buts du programme nazi .

La propagande rentre dans les points à examiner par le Tribunal . Comme Göebels l'a dédiqué la propagande devait conquérir la foule . On devait éliminer toute résistance sérieuse dans la masse . . Pour atteindre ce résultat nous vous le montrerons plus tard , les conspirateurs nazis n'avaient pas de scrupules dans le choix des moyens La vérité ne comptait pas pour eux . Ils présentaient leurs idées du point de vue de leur but politique et de leur conception de la nation . Pour que cette propagande conquit les foules, ils employaient des stratégies différentes , à différents moments selon le but visés par eux . D'après Hitler la première phase de la propagande est de gagner la confiance du peuple pour une organisation future . Le premier but était de recruter du monde pour le parti pendant les années précédant la prise du pouvoir . Après qu'Hitler se fut consolidé au pouvoir le peuple dut suivre le régime et la politique du régime . Le chef de la propagande du parti et Ministre de la Propagande Goebels, dit : l'arme la plus solide pour conquérir un effet, demeure l'arme la plus forte pour consolider et bâtir l'Etat .

Les méthodes qu'ils ont utilisées pour avoir cett arme

H0441 – 0010

si puissante sont indiquées sur le plan que vous pouvez regarder maintenant . Vous remarquerez sur le plan qu'il y avait trois niveaux différents de contrôle dans le Reich allemand . Le premier était le contrôle par le parti qui est sur le tableau, case supérieure .Vous verrez que le Parti avait ses commissions d'examens qui contrôlaient les livres, les périodiques faisant de la propagande pour le Parti . Puis la presse contrôlait toutes les publications y compris les journaux et les livres . La troisième case, chef de la presse, contrôlait le bureau politique de la presse , le bureau du personnel de la presse et surveillait la presse au point de vue du parti et les affaires du Parti au point de vue de la presse .

Au centre, le bureau du chef de la propagande contrôlait non seulement la presse, mais les films, la radio, la T.S.F. , la culture et tout ce qui pouvait servir à la propagande dans l'idéologie du Parti .

La case suivante était réservée à l'idéologie du Parti . L'Accusé Rosenberg s'en occupait : tout le matériel, les programmes d'écoles, la doctrine du peuple pour l'idéologie du Parti.

Au même niveau, l'éducation de la jeunesse l'accusé Schirach en était le président ; il contrôlait la jeunesse hitlérienne , ensuite venaient les étudiants, les professeurs des universités ; la coordination et la coopération avec l'étranger , radio, T.S.F. sous le contrôle de l'accusé Frick , la littérature, la presse allemande les périodiques, les théâtres, les arts , et autres choses culturelles .

Ensuite venait le ministère de l'Education .

H0441-0011

H0441 - 0012

Ceci était un contrôle autant de l'Etat que du parti, contrôle culturel. Leur but était de contrôler le personnel qui s'occupait des arts et de la diffusion des nouvelles. D'abord, la presse, les reporters, écrivains de la presse, journalistes ; ensuite, les arts, la musique, théâtre, cinéma, littérature, puis les organisations étudiantes et des anciens étudiants. Grâce à ce système, les conspirateurs nazis contrôlèrent toutes les nouvelles et tout ce qui se passait dans le Reich. Rien n'était ou ne pouvait être publié en Allemagne qui n'était pas passé et approuvé par le parti et l'Etat. L'accusé Schacht, dans sa correspondance personnelle parle d'une dictature de Hitler. Il dit : au place de la terreur, il n'y a aucune occasion d'être connu et de servir d'exemple à d'autres.

Monsieur le Président LAWRENCE.- Dans quel document avez vous parlé de Schacht.

Major WALLACE.- Je vous le dirai plus tard. Maintenant...

Monsieur le Président LAWRENCE.- Il y a des faits concernant des documents qui montrent que certains documents manquent. Qu'est-ce que cela veut dire ? (1.700, 7.030)

Major WALLACE.- Ces documents sont en train d'être établis et vous les aurez sans doute avant qu'on en reparle. Jusqu'ici, ils n'ont pas été reproduits en nombre suffisant

Monsieur le Président LAWRENCE.- Ont-ils été traduits ?

Major WALLACE.- Oui, ils ont été traduits, ils

H0441 - 0013

sont en train d'être imprimés.

Monsieur le Président LAWRENCE.- Les documents à l'origine étaient-ils en langue allemande ?

Major WALLACE.- Oui, je crois qu'ils le sont.

Monsieur le Président LAWRENCE.- Très bien.

Major WALLACE.- Maintenant, je voudrais arriver à vous parler de la militarisation des organisations contrôlées par les Nazis. Dans ce but, prenez le document des Etats-Unis qui consiste en un livre de Documents avec traduction en anglais. Je voudrais présenter ici, un compte rendu concernant ces pièces.

Pendant la période d'avant la guerre et pendant que les conspirateurs nazis atteignaient et consolidaient leur contrôle de l'Allemagne, ils ne perdaient jamais de vue leur objectif principal, la guerre d'agression. Progressivement, ils mirent un grand nombre de leurs organisations sur le pied de guerre dans le but de pouvoir faire des transformations rapides de ces organismes en instruments de guerre. Ces organisations étaient les SS, les SA, la Jeunesse Hitlérienne, la NSKK, le Corps motorisé national socialiste, le NSFK, les Corps d'aviation nationale socialiste, le R A D, Service du Travail du Reich et le O T, Organisation Todt. La façon dont cette militarisation a été accomplie est dégagée en partie dans des documents que je vous ai remis et illustré encore plus

Maintenant, je voudrais attirer votre attention sur un plan. Pendant qu'on installe ce plan, je vais vous montrer le Numéro 22 des documents des Etats-Unis, cela correspond au n° 2.833 et c'est une reproduction de la page 15 du Livre intitulé "Histoire du parti nazi".

H0441 – 0014

Vous remarquerez qu'au coin, en bas, à gauche, on a collé quelques papiers ; celui du dessus est un avis disant : je certifie que l'agrandissement ci-dessus est une copie conforme et pr paré sous le contrôle direct du document n° 2/833 PS, page 15 du livre qui s'appelle "Histoire du parti" Vous remarquerez qu'en dessous il y a un autre papier qui déclare que c'est une copie photographique exacte qui paraît sur la partie gauche inférieure du tableau. Ceci est signé par David Dawidowski, le 23 novembre 1945, à Nuremberg, Allemagne .

Ce plan vous montre aussi pratiquement que possible comment la militarisation s'est produite en Allemagne. Le plan expose l'incorporation nationale de la population allemande dans les branches du national socialisme et les voies menant à la direction politique.

En bas, vous voyez la jeunesse, entre 10 et 14 ans. Les flèches mènent à droite et à gauche. La flèche de droite mène aux écoles Adolf Hitler. Les jeunes gens de 14 à 18 ans, de l'école comme de la jeunesse vont à la Jeunesse Hitlérienne. A 18 ans, de la Jeunesse Hitlérienne ils passent dans les différentes formations du parti, les SS, les SNKK, les NSFK, à 20 ans, ils continuent dans ces formations du parti pour aller au Front du Travail ; une fois qu'ils ont accompli le temps voulu, ils retournant dans les formations du parti, SS, SNKK, NSFK, jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 21 ans, à ce moment là, ils partent dans l'armée. Ils font leur service militaire de 21 à 25 ans. Ensuite, ils retournent dans les formations du parti, SS, etc... De là, ceux qui sont choisis peuvent devenir chefs politiques d'une partie de ces groupes. Le " dessus du panier" est dans des écoles spéciales(Ceci figure en haut du plan), c'est de là que sont choisis les fuhrers politiques pour la direction politique du peuple.

H0441 - 0015

Tout ceci était préparé par le parti nazi et non par nous. Ce tableau provient de leur propre livre.

A la fin de la période d'avant guerre, les conspirateurs nazis avaient accompli le premier pas pour leur grande conspiration. Toute la vie allemande était dominée par la doctrine nazie et démobilisée dans un but militaire. Ce but a été atteint.

Le 20 février 1938, voici les paroles d'Hitler au Reichstag (document 2.775) Hitler dit :

" C'est seulement maintenant que vous avons réussi à accrocher des grands travaux et à posséder le matériel qui est la première condition de la réalisation de nos plans " créatifs dans tous les domaines de notre existence nationale. Ainsi, le National socialisme a fait en quelques années ce que des siècles plus tôt n'avaient pas fait. Le " national socialisme a non seulement mobilisé la nation, mais " il l'a organisée, en se basant sur les lois naturelles de " la sélection. La poursuite de chefs politiques stables est " maintenant acquise pour toujours et le National Socialisme " a entre les mains l'Allemagne entière et complètement, depuis le jour où, il y a cinq ans, j'ai quitté la Wilhemstrasse pour " la Chancellerie du Reich. Il n'y a aucune institution dans " cet état qui ne soit pas nationale socialiste ; au cours de " ces 5 années, on a non seulement rendu la nation nationale " socialiste, mais on lui a donné une structure d'organisation " parfaite qui garantit son avenir. La meilleure garantie de " la révolution nationale socialiste est la domination complète du Reich, de toutes ses institutions et de toutes ses organisations. A l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, tout " est entre les mains du National socialisme. La protection " contre le monde, à l'étranger, néanmoins, dépend des forces armées nouvelles du national socialisme. Dans ce Reich, toute

H0441 – 0016

" personne qui occupe un poste avec quelque responsabilité est
" un national-socialiste. Chaque institution de ce Reich est
" sous les ordres du chef suprême politique. Le parti mène le
" Reich politiquement, des forces armées le défendent militai-
" rement. Il n'y a personne dans une position importante dans
" cet état qui doute que je sois le chef autorisé de ce Reich.

Ce sont les paroles d'Adolf Hitler à la fin de cette période, le 30 février 1938.

Dr. SEIDL.- Monsieur le Président, puis-je me permettre quelques questions ?

Il a été remis à l'accusé, en même temps que les documents des statistiques qui déclarent ce qui suit.

Monsieur le Président LAWRENCE.- Attendez.

Dr. SEIDL.- Je répète, xxxxxxxxx tous les points d'accusation indiqués dans le chef d'accusation, soit quelques uns, soit tous, ainsi que les documents qui figurent dans le dossier, il faut que nous puissions en prendre connaissance.

Maintenant, de la part de l'accusation, il nous a été remis aujourd'hui environ 10 documents au Tribunal et à l'examen de ces pièces, il a été constaté qu'aucun de ces documents mentionnés dans cette statistique n'a été communiqué.

Nous sommes au début du procès et nous pouvons constater qu'il est remis au Tribunal des documents et que la Défense n'en a pas seulement connaissance. Des documents qui doivent être mentionnés dans l'accusation n'ont même pas été mentionnés dans la statistique. Je dois vous dire que dans ces conditions, il est impossible de faire une défense équitable. C'est pourquoi je vous demande, premièrement, que le Tribunal veuille bien remettre à la Défense une statistique des documents qui doivent servir de preuve et qui seront présentés au Tribunal ; deuxièmement, que l'accusation veuille bien, au plus

H0441 - 0017

terd le jour même où les documents doivent être transmis au Tribunal, veuille bien remettre copie aux accusés et à leurs défenseurs en allemand ; troisièmement, je demande encore de reporter les débats aussi longtemps que la Défense n'aura pas été en état de remplir les conditions, car autrement, je ne me vois pas du tout dans la possibilité d'assurer la Défense.

Monsieur le Président LAWRENCE.- Répondez à ces objections.

Colonel STOREY.- Plaise au Tribunal.

En premier lieu ; pratiquement, tous les documents mentionnés par le Major Wallace sont des documents dont le Tribunal prendra connaissance ; deuxièmement, chaque jour une liste des documents du Ministère public a été donnée au centre de documentation de la défense ; le premier novembre ; je ne suis pas sûr, si tout ou une partie seulement a été déposé. Chaque avocat présentant chaque partie de l'affaire a envoyé au centre de documentation de la Défense une liste des documents qu'il a l'intention de fournir comme preuves à ses prétentions. Troisièmement, je me demande si le Tribunal et la Défense réalisent le problème physique qu'ils nous ont imposé. J'ai appris que des copies de ces documents anglais aussi bien que des dossiers ont été transmises soit hier soir soit ce matin au centre de documentation de la Défense. Dans les autres présentations qui suivront, sur la demande du Tribunal, la Cour recevra avant les documents et les dossiers ; la défense les recevra également à l'avance. Nous aurons l'autorisation de le faire.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal pense que le procès doit continuer maintenant sans interruption ajournement, mais qu'à l'avenir dès que possible, la défense sera approvisionnée de copies des documents qui seront fournis comme preuves.

H0441 – 0018

Dr SERVATIUS.- Je vais déclarer ce qui suit : Les documents en anglais seront présentés au Tribunal traduits. Il devrait être autorisé à la Défense de contrôler ces traductions de ces documents car nous avons remarqué que certaines expressions techniques amènent à des confusions. Entre autre, ces documents, sont toujours accompagnés d'un prologue ; il devrait être possible à la défense de contrôler ce la afin de s'assurer de leur exactitude. Je propose qu'il soit permis à la Défense de contrôler ces traductions allemandes ainsi que les remarques qui les accompagnent.

LE PRESIDENT.- J'ai cru comprendre que vous aviez l'intention, Storman, de rendre à la défense le dossier du procès qui contient certaines observations.

Colonel STORMAN.- C'est exact, ils ~~xxxxxxxxxxxxx~~ ont été, sont maintenant et seront complété à la fin de la semaine et comme je le comprends, la défense les obtiendra en anglais et s'ils le désirent, on leur donnera la traduction . Il y aura des officiers parlant allemand au centre de documentation de la défense qui seront à leur service.

Et maintenant afin d'obvier à quelques malentendus lorsque nous faisons allusion à des numéros de documents comme par exemple 14, 116 S P , nous parlons d'un document qui est une copie d'une citation ou d'un décret de la Reichsgesetzblatt et n'est pas par conséquent séparé qui nous appartient. Nous avons placé au centre de la Défense assez de copies de la Reichsgesetzblatt et j'ose dire que la moitié des documents mentionnés dans la présentation du Major Wallace seront trouvé dans la Reichsgesetzblatt, et j'assure votre Honneur que pendant la fin de la semaine, nous ferons l'impossible pour expliquer à la défense et rendre possible l'obtention de ces documents.

H0441 – 0019

LE PRESIDENT.- Merci Colonel Storey.

Le Tribunal maintenant ajourne pour dix minutes.

. . . . . .

Colonel STOREY.- Le sujet expos maintenant est la pr paration à la guerre d'agression.

M. Dodd plaise au Tribunal.

Vu la discussion qui s'est plac e avant la suspension, je crois que je me dois d'informer le Tribunal que la liste des documents que je mentionnerai a t d pos e au centre de documentation de la d fense ; et des copies photostatiques des originaux y ont d pos es ce matin.

C'est ma t che au nom du Ministère public des Etats Unis de pr senter la preuve relative aux all gations sous le chef d'accusation n° 4 F, page 6 de la version anglaise. Commençons particulièrement au paragraphe 5 F.

L'acquisition du contrôle totalitaire en Allemagne, économie et plan économique de mobilisation en vue d'une guerre d'agression ; paragraphe 2, ils utilisèrent des organisations d'affaires allemandes comme instruments de mobilisation économique pour la guerre. Trois éléments diriger l'économie allemande pour la pr paration et l'équipement du m canisme militaire. Dans le but ils dirigèrent les finances et les investissements de capitaux et en particulier des finances int rieures. Ils s'engagèrent dans un immense programme de r armement et s'organisèrent pour produire et développer d'immenses quantit s de mat riel de guerre et cr er un potentiel de guerre immense. Paragraphe 5, dernier paragraphe en ce qui concerne ma responsabilit dont l'objet est la pr paration de la guerre d'agression. Les conspirateurs prirent une s rie de mesures d'un genre économique, par exemple en 1936. Ils établirent dans ce but le Bureau du plan de 4 ans, avec l'accus Goering comme pl ni-

H0441 - 0020

potentiaire. D'autre part, le 25 août 1939, immédiatement avant de déclencher leur attaque contre la Pologne, ils nommèrent l'accusé Funk plénipotentiaire pour l'Economie ; et le 30 août 1939, ils organisèrent le Conseil Ministériel pour la défense du Reich pour agir comme cabinet de guerre.

Je ne prendrai pas le temps de ce Tribunal pour prouver ce que le monde sait déjà, que les conspirateurs nazis réarmèrent l'Allemagne sur une xx vaste échelle. Je me propose de présenter comme preuves les rapports secrets des plans xxx-xxxx et délibérations des conseils intérieurs des nazis qui prouvent xxx leur organisation du gouvernement allemand, la sorcellerie financière de l'accusé Schacht, la mobilisation totale de l'économie allemande pour la plus grande part sous l'autorité des accusés Schacht, Goering et Funk qui furent dirigés vers une guerre d'agression à but unique. J'aimerai bien donner à la Cour maintenant, le livre de documents qui contient la traduction anglaise du documents original allemand. Je veux seulement les donner à la Cour pour leur faciliter la poursuite des débats, et suivre la discussion concernant ces documents et j'aimerais soumettre aussi un peu plus tard un mémoire pour aider, après avoir conclu mes remarques de ce matin.

La signification des mesures adoptées et appliquées par les conspirateurs peuvent bien entendu être appréciées pleinement seulement si elles sont mises dans le milieu plus large social et politique de l'Allemagne nazie. Les mesures économiques furent adoptées pendant que les conspirateurs étaient, comme il l'a déjà été démontré, pendant qu'ils dirigeaient leur vaste appareil de propagande pour la glorification de l'affaire. Elles furent adoptées pendant que les conspirateurs transformaient l'entraînement physique en entraînement pour la guerre. Elles furent adoptées pendant que, comme le montreront mes collègues, ces conspirateurs menaçaient de faire usage de leur force et faisaient le projet d'utiliser la force pour et

H0441-0021

te ndre leurs objectifs territoriaux et politiques. En bref, ces mesures constituent dans le champ de l'administration économique et jouvernementale la même pr'paration pour une guerre d'agression qui domine chaque aspect de l'Etat nazi.

En 1939 et 1940 ; après l'agression nazie sur la Pologne , la Belgique et la France , ildevint clair pour le monde que les conspirateurs nazis avaient cr'' probablement le plus grand instrument d'agression qu'ait connu l'histoire. Cette machine fut organis'e pratiquement, dans sa totalit', dans une p'riode de moins de 10 ans. En mai 1939, le major G'n'ral Georges Thomas ancien chef de l'Etat Major 'conomique et militaire de l'industrie de guerre du Reich rapporta que l'arm'e allemande s''tait accrue de 7 divisions d'infanterie en 1933, en 1939, 9 divisions d'infanterie parmi lesquelles 4 amiens motoris's et 3 divisions de montagne ; 18quartiers g'n'raux, 5 divisions blind'es, 32 bataillons de mitrailleuses, en outre, dit le Gl Thomas, la marine allemande s'était accrueconsid'rablement par le lancement parmi d'autres navires de 2 navires de 35.000 tonnes, 4 croiseurs lourds de 10.000 tonnes et autres batiments de guerrew

En outre, l'avidtion s'était accrue au point d'avoir 250.000 tonnes , 21 escadrilles constituées de 240 échelons et 33 batterie anti a'riennes. De même il rapporta que parmi les quelques usines autoris'es par le trait' de Versailles, il en 'tait advenu (document n° 638 consistant en une Conf'rence faite par le Gl Thomas en 1939) le g'n'ral Thomas dit :

" L'industrie d'armament la plus puissante...
" Parmi les quelques usines autoris'es par le Trait' de Ver-
" sailles 'taient devenues les industries d'armement les
" plus puissantes existant maintenant au monde. Cette indus-
" trie atteint des performances de guerre allemande. La pro-
" duction de fer allemande est maintenant la plus grande du

"monde après l'Amérique . La production d'aluminium dépasse celle d'Amérique et des autres pays du monde, très "considérablement . L'expansion de notre armement de guerre est plus grande que celle d'aucun autre pays ."

Cette citation, je le répète est au document C 28, exposition 23 des Etats-Unis .

Ces résultats dont le général Thomas parle dans sa conférence ne furent accomplis qu'en préparant une guerre dont l'objectif était la domination économique allemande . Dans ce même discours, le général Thomas dit : "L'histoire ne connaitra que quelques exemples de cas où un pays a dirigé même en temps de paix, toutes ses forces économiques aussi délibérément et systématiquement vers les exigences d'une guerre que l'Allemagne a été forcée de le faire durant la période entre les deux guerres mondiales ." Cette citation du général Thomas se trouve dans la documentation N° 2353 PS.

LE PRESIDENT.- Cela m'aiderait personnellement si je savais où vous lisez le document .

M.THOMAS DODD .- La page que je viens de lire est dans le document 2353, c'est une autre citation du général Thomas .

H0441 - 0022

H0441 - 0023

22 el (23

Mr DODD.- Le document est 2353-PS. Vous le trouverez sur la troisième page de ce document 2353-PS.

LE PRESIDENT.- Il me semble que je n'ai que deux pages de ce document.

Mr DODD.- Je regrette il devrait y avoir une troisième page.

LE PRESIDENT.- Y a-t-il une page entre ?

Mr DODD.- Il devrait y avoir une troisème page. Il manque peut-être une page.

LE PRESIDENT.- Oui, je l'ai maintenant.

Mr DODD.- La tâche de mobiliser l'économie allemande en vue d'une guerre d'agression commença promptement après la prise du pouvoir par les Nazis. Elle fut confiée principalement aux accusés SCHACHT, GOERING et FUNK.

L'accusé SCHACHT comme on le sait, fut nommé Président de la Reichsbank en Mars 1933 et Ministre de l'Economie en Août 1934. Le monde ne savait pas cependant, que la responsabilité pour l'exécution de ce programme avait été confiée aux services du Plan de Quatre Ans sous les ordres de l'accusé GOERING.

J'aimerais maintenant appeler l'attention de votre Honneur sur le document portant le n° EC-408, et j'aimerais aussi faire allusion à un autre document n° 2261-PS.

....

H0441 - 0024

Je continue en disantque le monde nesavait pas que l'accusé SCHACHT était nommé comme Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre le 2I Mai I935, avec contrôle complet sur l'Economie Civile allemande pour la production de guerre dans le Conseil de Défense du Reich établi par un décret secret d'HITLER.

J'invite vos Honneurs à se rapporter au document 226I-PS, dont je parlais il y a quelques instants.

L'accusé SCHACHT reconnu quela préparation de la guerre venait avant toute chose; dans un mémorandum concernant le financement du réarmement, rédigé le 3 Mai I935, il déclara que ses commentaires étaient basés sir les progrès constants, que l'accomplissement du programme d'armement ...

LE PRESIDENT (interrompant).- Vous vous référez au document 226I ?

Mr DODD.- Oui votre Honneur.

LE PRESIDENT.- Mais vous n'en avez rien lu.

Mr DODD.- Non, j'y ai simplement renvoyé le Tribunal, puisque ...

LE PRESIDENT.-(interrompant).- Cela nous aiderai, je pense, si lorsque vous vous référez à un document, vous nous donniez lecture d'un passage particulier.

Dr DODD.- Très bien.

LE PRESIDENT.- Je pense que ce dois être dans le

...

H0441-0025

paragraphe du milieu de ce document :"Le Führer a nommé le Président du Comité Directeur de la Reichsbank, Dr SCHACHT".

Mr DODD.- En effet, c'est le paragraphe auquel je faisais allusion.

S'il plait à vos Honneurs, je me référerai au deuxième paragraphe qui déclare, dans une lettre datée du 24 Juin 1935 à Berlin :"Le Führer et Chancelier du Reich a nommé le Président de la Reichsbank, le Dr SCHACHT comme Plénipotentiaire Général à l'Economie de Guerre."

Pourrais-je ajouter, en complément au second paragraphe, le dernier paragraphe ou la dernière phrase de cette lettre :" Je signale la nécessité du secret total, une fois de plus". La lettre est signée "VON BLOMBERG".

Au moyen du génie financier de SCHACHT, des mesures monétaires furent prises pour restaurer l'industrie allemande et la porter à sa production maximum ; et par le contrôle des importations et des exportations qu'il conçut dans son nouveau plan de 1934, la production allemande fut canalisée, en accord avec les besoins de la machine de guerre allemande.

Avec la permission de la Cour, je discuterai plus tard de la preuve documentaire de cette assertion.

En 1936, considérant l'expérience de la première guerre mondiale, les conspirateurs nazis s'engagèrent dans un plan ambitieux pour rendre l'Allemagne indépendante, se suffisant entièrement à elle-même au point de vue matériel de guerre, par exemple en ce qui concerne

....

H0441 - 0026

le caoutchouc, l'essence et le fer, durant une période de 4 ans, de sorte que les conspirateurs nazis seraient plainement préparés pour une guerre d'agression.

La responsabilité de l'exécution de ce programme fut confiée au service du Plan de Quatre Ans, sous l'autorité de l'accusé GOERING. Ici j'aimerais faire allusion au document portant le nº EC-408. Il est daté du 30 Décembre I936, qualifié de "document secret" et intitulé :"Rapport, mémorandum sur le Plan de Quatre Ans et la préparation de l'Economie de Guerre".

Ce document établit que le Führer Chancelier du Reich a confé ré des pouvoirs pour la préparation d'une guerre dans le champ économique. Au paragraphe 3, il fait tout spécialement allusion au Ministre-Président "Generaloberst" GOERING, comme Commissaire du Plan de 4 ans par l'autorité du Führer et Chancelier du Reich, titre conféré le I8 Octobre I936. L'existence de ce programme impliquait la réorganisation et le contrôle de toute l'économie allemande pour la guerre.

Ici encore, faisant allusion au Major Général THOMAS - et spécialement à nos documents marqués EC-27 - celui-ci, dans une conférence le 28 Février I939 faite au cours d'enseignement de l'Etat-Major, déclara :

"L'Etat National-Socialiste, peu après avoir pris le pouvoir réorganisa l'économie allemande dans toutes les branches et la dirigea vers des fins militaires, ce qui avait été exigé par l'armée depuis des années. Grace à la réorganisation, l'agriculture, le commerce et les professions deviennent les instruments puissants dont le Führer a besoin pour ses plans extensifs, et nous pouvons dire aujourd'hui, que la politique mobile

...

H0441-0027

aussi bien que les efforts puissants de l'armée et de l'économie, n'auraient pas été possible sans la réorganisation nécessaire par le Gouvernement National-Socialiste. Nous pouvons dire maintenant que l'organisation économique, comme tout, correspond aux besoins bien que quelques ajustements doivent être faits. Ces réorganisations rendirent possible un nouveau système d'économie qui était nécessaire pour notre situation intérieure et notre politique étrangère, aussi bien que pour nos problèmes financiers. L'économie dirigée telle qu'elle est aujourd'hui chez nous, en ce qui concerne l'agriculture, le commerce et l'industrie, n'est pas seulement l'expression des principes actuels de l'Etat, mais également l'économie de la défense du pays."

Ce programme ne fut pas entrepris, il fut délibérément projeté et exécuté pour fournir l'instrument indispensable aux conspirateurs nazis dans leurs plans en vue d'une guerre d'agression.

En Septembre 1934, l'accusé SCHACHT reconnut franchement devant l'Ambassadeur américain à Berlin que le parti d'HITLER désirait la guerre, et que le peuple aussi était prêt et volontaire.

Cette citation est tirée du journal de l'ambassadeur DODD, et ce document porte le n° 2032-PS, Exposition Américaine n° 29, plus précisément à la page 176 du journal de l'Ambassadeur DODD.

En même temps, l'accusé SCHACHT promulgua son nouveau plan pour le contrôle des importations et des exportations dans l'intérêt du réarmement. Un an plus tard, il fut désigné comme Plénipotentiaire à l'Economie de Guerre, par le décret secret mentionné ci-dessus.

...

H0441 – 0028

En Septembre 1936, l'accusé GOERING, annonça au cours d'une réunion à laquelle assistaient l'accusé SCHACHT et d'autres, qu'HITLER avait donné des instructions au Ministre de la Guerre du Reich disant que la rupture avec la Russie était inévitable, et il ajoutait que"toutes mesures devaient être prises comme si nous étions réellement en danger imminent de guerre".

Je fais allusion au document portant le n° EC-416. Avant de discuter cette citation, je pourrais indiquer que ce document est également marqué comme document secret d'état,dans les papiers concernant la réunion du Cabinet du 4 Septembre 1936 à midi. Il donne le nom des personnes présentes : l'accusé GOERING, VON BLOMBERG, l'accusé SCHACHT, et d'autres.

A la deuxième page de ce document, dans le second paragraphe, on trouve une citation de l'accusé GOERING. Elle commence par l'idée principale que :"la rupture avec la Russie est inévitable. Ce que la Russie a fait dans le champ de la reconstruction, nous pouvons aussi le faire.

A la troisième page de ce document, au paragraphe deux, l'accusé GOERING déclare :"Toutes mesures doivent être prises absolument comme si nous étions actuellement en danger imminent de guerre".

Dans le courant du même mois, le bureau du plan de Quatre ans fut créé, avec la mission de rendre l'Allemagne indépendante économiquement pour la guerre, dans une période de quatre ans. Je me reporte, sur ce point, au document n° EC-408, et tout particulièrement au troisième paragraphe, où est faite la déclaration relative à l'économie de guerre : le Generaloberst GOERING, considère comme son devoir, en quatre ans, de mettre toute l'

...

H0441 - 0029

l'économie sur un pied de guerre.

Les mandataires officiels du gouvernement nazis fournirent le commandement pour la préparation de la guerre. Ils requrent, toutefois, la coopération enthousiaste des industriels allemands. Le rôle joué par les industriels, en transformant l'Allemagne, l'amenant à une économie de guerre, est très important, et je me tourne brièvement vers cet aspect du plan économique.

Sur l'invitation de l'accusé GOERING, environ vingt-cinq des plus grands industriels de l'Allemagne et l'accusé SCHACHT, se rendirent à une réunion à Berlin le 20 Février 1933. C'était peu de temps avant les élections du 5 Mars 1933 en Allemagne. A cette réunion HITLER annonça le but des conspirateurs, d'assurer un contrôle totalitaire sur l'Allemagne, de détruire le système parlementaire, d'écraser toute opposition par la force, et de remettre le pouvoir à la Wehrmacht.

Parmi ceux qui étaient présents ce jour-là en Février 1933 à BERLIN, étaient Gustav KRUPP, chef de l'énorme entreprise de munitions, Alfried KRUPP; A.G., quatre mandataires officiels très importants de l'I.G. Farben Werke, une des plus grandes affaires chimiques du monde, et je le répète l'accusé SCHACHT était aussi présent. Albert VOGLER était également là, le chef de l'immense trust de l'acier; ainsi que plusieurs autres industriels très importants.

A l'appui de cette assertion, en ce qui concerne cette réunion, à cette heure et en ce lieu, je prie vos Honneurs de se rapporter au document portant le n° EC-439, c'est un affidavit de George VON SCHNITZLER qui dit ceci :

...

H0441-0030

"Moi, George VON SCHNITZLER, membre du Vorstand de I.G.Farben, fait la déposition suivante sous la foi du serment :

" A la fin de Février 1933, quatre membres du Vorstand de I.G. Farben, dont le Dr BOSCH, le chef du Vorstand, et moi-même, furent invités par le bureau du Président du Reichstag, à assister à une réunion chez lui, le but n'en était pas exprimé. Je ne me souviens pas de mes deux autres collègues qui étaient aussi invités. Je crois que l'invitation m'atteignit lors d'un de mes voyages d'affaires à Berlin. J'allais à cette réunion à laquelle assistaient environ vingt personnes, dont la plupart je crois, étaient de grands industriels de la Ruhr.

" Parmi ceux qui étaient présents, je me souviens du :
- Dr SCHACHT, qui à ce moment, n'était pas encore Président de la Reichsbank, et pas encore Ministre de l'Economie.
- KRUPP VON BOHLEN, qui au début de 1933, présidait la Reichsverband der Deutschen Industrie, laquelle plus tard fut changée en organisation semi-officielle :"Reichsgruppe Industrie".
- Dr Albert VOGLER,, le chef de la Vereinigte Stahlwerke.
- Von LOEWENFELD important industriel d'Essen.
- Dr STEIN, chef du Geworkschaft Auguste Victoria, une mine qui appartenait au I.G. Le Dr STEIN était un membre actif du Deutsche Volkspartei.

Je me souviens que le Dr SCHACHT agissait comme une sorte d'hôte.

Alors que je m'attendais à l'apparition de GOERING, HITLER entra dans la pièce, serra la main de tout le monde et s'assit au bout de la table. Dans un long discours, il parla principalement du danger du communisme, sur lequel il prétendait avoir eu une victoire décisive.

Il parla ensuite du Bundnis - alliance - dans laquelle son parti et le Deutsche Nationale Volkspartei étaient en-

...

H0441 – 0031

tr's. Ce dernier parti avait 't 'r'organis' par Monsieur VON PAPEN, sur ces entrefaites . Il en vint enfin à la question qui me sembla le but de la réunion . Hitler insista sur l'importance du fait que les deux partis devaient gagner la majorité dans les prochaines élections du Reischtadt . Krupp von Bohlen remercia Hitler de son discours . Lorsqu'Hitler eut quitté la pièce, le Docteur Schacht proposa aux membres de la réunion le vote d'un fonds électoral de 3 millions de R.M. Le fonds serait distribué entre les deux "alliés " selon leur force respective à l'époque . Le Docteur Stein suggéra que le Deutsche Volkspartei y soit inclus .....

LE PRESIDENT.- M.Dodd, il me semble que tout ce que ce document démontre est qu'il y a eu une réunion à laquelle le Docteur Schacht était présent au cours de laquelle il fut décidé de souscrire un fond d'élection en 1933

M.DODD.- Exactement , votre Honneur . J'attire votre attention sur le document D.203, document qui ne comprte que 3 pages dont je pourrais lire quelques extraits .C'est un discours adressé aux industriels allemands par Hitler , et le paragraphe 2 nous dit : "L'entreprise privée ne peut pas être maintenue à l'âge de la démocratie ?

LE PRESIDENT.- Quelle est la date ?

M.DODD.- Le 20 Février 1933 à Berlin . Le document continue : " Elle ne peut être conque que si le peuple a une idée saine de l'autorité et de la personnalité"

La page 2 de ce document nous dit dans son premier paragraphe : " Je reconnus, même à l'hôpital , qu'on devait chercher de nouvelles idées conduisant à la reconstruction . Je les ai trouvées dans le National-socialisme

H0441-0032

dans la valeur de la force et le pouvoir de la personnalité individuelle ." Un peu plus loin, dans la dernière phrase du paragraphe Hitler dit :" Si on rejette le pacifisme, il faut le remplacer par une nouvelle idée, tout ce qui est rejeté doit être immédiatement remplacé par quelque chose de mieux ."

Dans le paragraphe 3, la dernière phrase dit : "Nous ne devons pas oublier que tous les bénéfices de la culture doivent être imposés par un poing de fer, comme à un moment donné le fermiers ont été forcés de planter des pommes de terre ."

Enfin au paragraphe 4, il dit :"Avec le même courage avec lequel nous travaillons pour réparer ce qui a été fait pendant ces dernières I4 années, nous avons résisté à toutes les tentatives qui nous auraient éloignés du droit chemin ."

En haut de la page suivante paragraphe 2, nous trouvons ces mots : " Maintenant nous nous trouvons devant la dernière élection . Sans considération pour le résultat , nous ne reculerons pas , même si les élections qui viennent n'apportent pas de décision ."

LE PRESIDENT.- Pourquoi est-ce que vous n'avez pas lu la dernière ligne de la page 2 : " Même pendant que l'on gagne du pouvoir, il ne faut pas commencer à batailler contre l'opposition ."

M.DODD.- Commençant par les mots ;" même pendant que l'on gagne le pouvoir ." ?

LE PRESIDENT.- La phrase avant :" Nous devons d'abord gagner la totalité du pouvoir si nous voulons écraser complètement l'opposition . C'est seulement quand on sait qu'on est arrivé au sommet du pouvoir , qu'il n'y a plus de développement possible, que l'on peut frapper ."

H0441-0033

M.DODD.- J'allais justement en parler dans une minute , mais je trouve qu'il est tout à fait indiqué de l'insérer à cette place . Cependant avant de lire le dernier paragraphe , je propose comme il est assez long, que nous ne le commençions pas .

LE PRESIDENT.- D'accord, nous allons suspendre l'audience et la reprendre à 2 heures .

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE ;

-:-:-:-

H0441-0034

QUATRIEME JOURNEE

Vendredi 23 novembre 1945

Audience de l'après-midi

M. DODD.- Plaise à Votre Honneur, puis-je revenir un peu en arrière et reprendre le cours de mon raisonnement là où je l'ai laissé à la suspension de midi ?

Je parlais d'un document portant le numéro D.203 (USA 767) j'avais spécialement souligné, dans la troisième page de ce document , le deuxième paragraphe. Je vais vous lire une phrase de huit ou dix lignes dans ce paragraphe : "La question de la remise sur pied de la Wehrmacht ne sera pas décidée à Genève mais en Allemagne, quand nous aurons gagné de la force à l'intérieur, par la paix intérieur."

J'aimerais me reporter à la même page du même document, au dernier paragraphe, dernière phrase, qui concerne l'accusé Göring, qui assistait à la réunion relatée par ce document; la réunion eut lieu le 20 février 1933 à Berlin : Göring avait dit que les sacrifices demandés seraient, certes, plus faciles à supporter que les industriels, si l'on se rendait compte que les élections du 5 mars seraient certainement les dernières élections pour les dix ans à venir, et, probablement même, les dernières pour un siècle.

Dans une note datée du 22 février 1933, et, pour l'information du Tribunal, au numéro D-204 du livre de documents, Gustav Krupp a décrit brièvement cette réunion et indiqué qu'il avait exprimé à Hitler les remerciements de vingt-cinq industriels présents à cette conférence du 20 février 1933. Il y a d'autres expressions dans cette note que nous ne jugeons pas particulièrement pertinentes quant aux charges de l'Acte d'accusation dont nous discutons présentement. Ce mémorandum fut établi aussi pour confirler l'affidavit de Pohl mentionnant l'existence

H0441-0035

de cette réunion.

Je voudrais aussi indiquer au Tribunal que ce mémorandum, ainsi que le compte rendu du discours de Hitler, ont été trouvés par les armées britanniques et américaines dans les archives personnelles de l'accusé Krupp.

Plaise au Tribunal, je me rends compte que la méthode que j'emploie ici est quelque peu ennuyeuse, car j'essaie de me reporter un à un aux documents et extraits que je cite; la présentation est donc très différente de ce qui s'est fait jusque là. Je pense toutefois que vous m'accorderez votre indulgence, car cette partie de l'accusation exige des explications

H0441 - 0036

Au mois d'avril 1933,après que Hitler se fut installé au pouvoir, Gustav Krupp, président de l'Association de l'industrie allemande, la plus grande association d'industriels allemands, soumit à Hitler le plan de cette association pour réorganiser l'industrie allemande, et, dans le même but, entreprit également de faire cadrer cette association avec les objectifs des conspirateurs et d'en faire un instrument effectif pour la réalisation des fins du Parti.

Dans une lettre de transmission, Krupp a déclaré que le plan de réorganisation qu'il soumettait au nom de l'Association des industriels, était caractèrisé par le désir de coordonner les mesures économiques avec les nécessités politiques, tout en se conformant aux conceptions que le Führer se faisait du nouvel Etat allemand. Un exemplaire de cette lettre se trouve dans le livre de documents sous le numéro D-157. Dans le plan de réorganisation proprement dit, Krupp a déclaré :

"L'évolution des événements politiques correspond aux désirs que moi-même et le Conseil d'administration nourrissons depuis longtemps.....Au cours de la réorganisation de l'Association des industriels allemands, je serai guidé par l'idée de faire cadrer cette nouvelle organisation avec les buts politiques du Gouvernement du Reich".

Les idées exprimées par Krupp au nom des membres de l'Association des industriels allemands relatives à l'introduction du principe du chef dans l'industrie, furent ultérieurement adoptées. Je me permets de renvoyer le Tribunal au "Reichsgesetzblatt" de 1934, partie I, page 1194, section 11, 12 et 16. En exécution du décret qui introduisait le principe du chef (Führerprinzip) dans l'industrie, chaque groupe industriel devait avoir un chef qui avait à assurer son service sans rémunération. Ces chefs étaient nommés et pouvaient être révoqués ad nutum par le chef qui devait diriger son groupe, en accord avec les

H0441-0037

principes de l'Etat national-socialiste.

Je crois bon de mentionner que l'introduction du "Führerprinzip" dans l'organisation des entreprises a permis la centralisation de l'autorité, et garanti la bonne exécution des ordres donnés par le Gouvernement aux entreprises, afin de favoriser l'introduction d'une économie de guerre. Le soutien formidable donné par les industriels allemands au programme de guerre nazi est décrit d'une façon vivante dans un discours préparé par Gustav Krupp, en janvier 1944, et destiné à être lu à l'Université de Berlin. Je dois à nouveau inviter respectueusement le Tribunal à se référer au document portant le numéro D-317. Je n'ai pas l'intention d'importuner le Tribunal en lisant ce document in extenso, mais j'aimerais cependant en citer des ectraits, sans les séparer trop nettement de leur véritable contexte. Cette déclaration commence aux paragraphes 3 et 4 du grand paragraphe I de la page 1 :

"Le matériel de guerre sauvegarde la vie du peuple, et quiconque travaille pour le matériel de guerre peut en être fier. L'entreprise considérée comme une entité trouve ici la plus haute justification de son existence, et, su je puis ouvrir cette parenthèse, cette justification s'est imposée surtout dans la période de 1919 à 1938, au moment où l'Allemagne gisait désarmée....."

Et plus loin :

"C'est l'un des plus grands mérites de l'économie de guerre allemande que den'être pas restée inactive au cours de ces années difficiles, bien que son activité n'ait pu se développer au grand jour pour des raisons évidentes. Au cours des années de travail clandestin, on a fourni un travail scientifique de base qui a permis d'être prêt à réédifier la Wehrmacht au moment voulu, sans perte de temps ou expériences inutiles.

H0441-0038

"Ce n'est que grâce à l'activité clandestine des entreprises allemandes et à l'expérience acquise entre temps par la production organisé, conformément à une économie de paix, qu'il a été possible, après I933, d'affronter les tâches nouvelles qui se présentaient, c'est-à-dire de restaurer la puissance militaire allemande. Ce n'est que grâce à cet effort que les divers problèmes entièrement nouveaux que le Plan de

H0441-0039

quatre ans du Führer. Il était nécessaire de se procurer de nouvelles matières premières, d'explorer, de faire des expériences, d'investir des capitaux, pour rendre l'économie allemande indépendante et forte, bref, de la mettre au niveau d'une économie de guerre".

Je vous cite un peu plus loin un passage du même discours : "Je crois que je peux dire ici que les industriels allemands ont suivi les voies nouvelles de façon enthousiaste, qu'ils ont adopté les grands projets du Führer avec une louable émulation et une gratitude consciente,et qu'ils l'ont suivi fidèlement. De quelle autre façon aurait été accompli le travail entre I933 et I939, et surtout comment aurait pu être accompli le travail après I939 ?"

Nous devons souligner que le programme de réarmement secret a reçu un début d'exécution immédiat dès que les conspirateurs nazis eurent pris le pouvoir. Le 4 avril I933, le Cabinet du Reich a établi le Conseil de Défense du Reich. Les fonctions de ce Conseil étaient de mobiliser secrètement, en vue de la guerre. A la deuxième réunion de la Commission de travail des conseillers pour la Défense du Reich, Commission qui, entre parenthèses, précéda le Conseil de Défense du Reich, le 22 mai I933, ~~[illegible]~~ le président était l'accusé Keitel, à cette époque colonel. Il déclara que le Conseil de Défense du Reich devait se préparer à l'éventualité d'une guerre. Il souligna que le Conseil était prêt à passer outre à tous les obstacles. Pleinement conscient du fait que cette activité était une violation flagrante du Traité de Versailles, l'accusé Keitel souligna l'importante extrême du secret qu'on devait garder; cela vient du document EC-I77, page 5. Le colonel Keitel dit : "Aucun document ne doit être perdu, car autrement il pourrait tomber entre les mains du service d'espionnage ennemi. On ne peut prouver les ordres transmis oralement, et ils peuvent être niés par nous à Genève."

H0441-0040

L'unanimité de vue avec laquelle les conspirateurs nazis ont dirigé l'économie allemande, afin de forger une machine de guerre, est encore mieux mise en évidence par le procès-verbal secret de la deuxième réunion du comité de travail du soi-disant Conseil de Fénese du Reich, qui eut lieu le 7 février I934. Document nº EC-404, portant la mention : "Affaires secrètes de commandement"en date 7 février I934. A cette réunion, le ~~lieutenant~~-général Beck a souligné que : "Le sujet de cette réunion est l'état actuel des préparatifs".

Entre parenthèses, je pourrais ajouter qu'à la première page de ce document, on voit qu'outre le général Beck, l'accusé Jodl était présent : il était à l'époque lieutenant-colonel. Il est également question d'un capitaine Schmundt et d'un colonel Guderian, d'un Général von Reichenau, d'un commandant Warlimont, et Vos Honneurs entendront encore parler davantage de tous ces noms au cours de la présentation de notre exposé. Des mesures détaillées pour financer une guerre future furent discutées, et on souligna que les aspects financiers de l'économie de guerre seraient réglés par le Ministère des Finances du Reich at par la Reichsbank, à la tête de laquelle se trouvait l'accusé Schacht.

Le 2I mai I935, comme on l'a dit ce matin, l'accusé Schacht était nommé secrètement plenipotentiaire général pour l'Economie de guerre, ses fonctions étaient de placer toutes les forces économiques de la nation au service de la machine de guerre nazie. Par la loi secrète de Défense du 2I mai I935 (par laquelle Schacht reçut sa nomination secrète), il était préposé à la direction de toute la machine économique de guerre. En cas de guerre, il devait devenir véritablement le dictateur économique de l'Allemagne; son travail consistait à placer toutes les forces économiques au service de la conduite de la guerre et d'assurer économiquement la vie du peuple allemand.

H0441-0041

Les ministres de l'économie, du Travail, du Ravitaillement, de l'agriculture, des Eaux et forets, ainsi que tous les services du Reich contrôlés directement par le FWhrer subordonnés à Schacht. Il devait être responsable tout aussi bien du financement que de la conduite de la guerre. Schacht fut même autorisé à édicter des ordonnances dans sa sphère de responsabilités, même si celles-ci cadraient pas avec les lois existantes.

Le réarmement de l'Allemagne continua à une cadence très rapide. Dans l'été de 1935, les conspirateurs nazis s'étaient enhardis jusqu'à faire des plans pour la réoccupation de la Rhénanie. A la dixième réunion de cette même commission du travail du Conseil, la question des mesures à prendre pour la réoccupation de la Rhénanie fut discutée (document EC-405). Dan Dans cette réunion du 26 juin 1935, il a été dit que la Rhénanie devait être traitée de façon spéciale, en raison des assurances données par Hitler aux Français, qu'aucune action militaire ne serait entreprise dans la zone démilitarisée.

En autres questions nécessitant un traitement spécial, il y avait la préparation de la mobilisation économique, tâche qu'on avait confiée spécialement à l'accusé Schacht, en sa qualité de plénipotentiaire secret pour l'Economie de guerre

lE PRESIDENT;- Lisez-vous ce document ?

M.DODD.- Je le cite partiellement Votre Honneur. C'est sur le document que je base mes déclarations qui peuvent être trouvées aux pages 4 et 5. Je m'excuse de me référer constamment aux textes, mais j'ai pensé que c'était la meilleure façon de procéder pour informer pleinement le Tribunal.

LE PRESIDENT.- Bien, si vous nous dites où cela se trouve dans le document, nous pourrons suivre.

M.DODD.- Page 4, milieu de la page, cinquième paragraphe, première phrase :"La zone démilitarisée nécessite un traitement sépcial", et page 5 " sans les préparatifs de mobilisation économique". Page 4 du dernier paragraphe avant les

paragraphes A,B,C,D, on trouve...

LE PRESIDENT.- Je crois que vous devriez lire, page 4, l'avant-dernier paragraphe : "Puisque les démêlés politiques..."

M.DODD.- "Puisque les démêlés politiques avec l'étranger doivent être évités, actuellement, à tout prix... seules les mesures préparatoires qui sont absolument nécessaires doivent être poursuivies. L'existence de ces préparatifs, ou leurs projets, doivent être gardés absolument secrets dans la zone en question, aussi bien que dans tout le Reich".

Ces préparatifs sont ainsi dévoilés comprenant en fin de liste ainsi que je vous l'ai dit il y a quelques minutes, les préparatifs pour la mobilisation économique. Il y en a beaucoup d'autres naturellement, le rassemblement préliminaire des véhicules hippomobiles et à moteur, la préparation des mesures d'évacuation et ainsi de suite...

Abandonnant maintenant ce document, nous dirons que le rapide succès du réarmement allemand est dû, pour la plus grande partie à l'activité de l'accusé Schacht. A l'automne 1934, les conspirateurs nazis annoncèrent un" nouveau plan" visant à contrôler les importations et les exportations pour obtenir les matières premières nécessaires à l'armement ainsi que les devises étrangères pour soutenir ce programme.

Ce nouveau plan fut une création de l'accusé Schacht et d'après ce plan, l'accusé Schacht eut le contrôle des importations par l'extension du système des bureaux de contrôle des importations, système précédemment limité aux groupes essentiels de matières premières, à toutes les marchandises importées en Allemagne, soit que ces matières premières fussent sous

H0441-0042

forme de produits semi-manufacturés, soit sous forme de produits finis.

L'exigence de licences d'importation permit aux conspirateurs nazis de limiter les importations aux produits utiles pour leurs projets de guerre. Par la suite en février 1935, la loi sur les devises fut promulguée ; on la trouvera dans le Reichsgesetzblatt de 1935, partie I, page 105. D'après cette loi, toutes les transactions comportant des échange monétaires avec l'étranger étaient soumises à l'approbation de des Devisenstellen. En contrôlant ainsi l'utilisation du change étranger, les conspirateurs pouvaient modeler le commerce extérieur de telle sorte qu'il puisse satisfaire à leurs lesoins et leurs désirs.

Tous les secteurs de l'économie allemande étaient mis au service de la guerre, sous l'impulsion des conspirateurs nazis, surtout sous celle de l'accusé Schacht. Dans une étude sur la mobilisation économique en vue de la guerre, datée du 30 septembre 1934, il est dit qu'on avait déjà pris des dispositions pour constituer des stocks, pour mettre sur pied de nouveaux moyens d'obtention de produits rares, pour centraliser l'industrie dans les zones sûres et pour contrôler la politique fiscale et commerciale. On a fait allusion au fait que le Travail de stockage avait été gêné par l'exigence du secret et du camouflage.

Des réserves de carburant pour automobile et des stocks de charbon furent accumulés et la production d'essence synthétique fut accélérée. On régla intentionnellement les besoins civiles afin que la plupart des usines pussent travailler pour les Forces armées allemandes. On étudia les possibilités d'échanges en nature avec des nations qu'on supposait devoir être xxxxxxxx neutres en cas de guerre.

La question du financement du programme d'armement était un problème très difficile à résoudre pour les conspirateurs. En 1934 et 1935, l'économie allemande

H0441 – 0043

n'aurait pu, par aucun moyen trouver l'argent nécessaire pour réaliser un programme d'armement, uniquement par les impôts et les emprunts publics. Dès l'origine, le programme d'armement supposait " l'engagement des dernières réserves". A part le problème de trouver des sommes considérables nécessaires pour soutenir ce problème, les conspirateurs nazis étaient extraordinairement anxieux, au début de dissimuler l'extension de leurs activités fébriles d'armement.

Après avoir considéré les diverses techniques de financement du programme d'armement, l'accusé Schacht proposa la création de traites "MEFO". L'un des avantages de ce système était que les chiffres qui devaient indiquer l'extension du réarmement seraient devenus publics si l'on avait utilisé une autre méthode, mais on put les tenir secrets en utilisant le système des traites " MEFO", car les traites "MEFO" étaient exclusivement employées pour ce financement de l'armement. Les transactions par traites "MEFO" s'opéraient comme suit :

Ces traites "MEFO" étaient émises par les entrepreneurs d'armement et acceptées par une compagnie à responsabilité limitée, dont les initiales forment le mot "MEFO". Cette compagnie avait u capital nominal de 1 million de RM; c'était une organisation de camouflage; les traites étaient reçues par toutes les banques allemandes pour réescompte possible auprès de la Reichsbank et elles étaient garanties par le Reich. Le secret était assuré par le fait qu'elles ne figuraient ni dans les bilans publiés par la Reichsbank, ni dans les postes du budget.

Le système des traites "MEFO" a fonctionné jusqu'au 1er avril 1938, à cette date, 12 milliards de RM de traites "MEFO" pour financer le réarmement avaient été mises en circulation. Comme on ne jugeait plus nécessaire - cela était au mois d'avril 1938 - de camoufler les grands progrès faits par le réarmementallemand, on cessa d'utiliser ce système de financement " MEFO"

H0441-0044

Une autre source de fonds que l'accusé Schacht utilisa pour financer le programme d'armement secret, était les fonds des adversaires politiques du régime nazi et les marks des étrangers en dépôt à la Reichsbank. Ainsi que Schacht l'a dit, et je cite : "Nos armements sont financés aussi, en partie avec l'argent des ennemis politiques". Ces mots figurent dans le mémorandum de Schacht à Hitler du 3 mai 1935, PS-1168, dans le livre de documents.

Ces traites "MEFO" étaient une menace perpétuelle pour la stabilité de la monnaie, puisqu'on pouvait les faire réescompter par la Reichsbank, et dans ce cas la circulation monétaire s'en serait trouvée automatiquement augmentée. Il subsistait donc toujours une menace d'inflation. Mais Schacht poursuivit cette politique parce que, disait-il "il suivait le Führer avec un loyalisme inébranlable, il adhérait pleinement aux idées fondamentales du national-socialisme et, en définitive, les ennuis provoqués ne pouvaient être mis en parallèle avec la grandeur des tâches à accomplir".

Des officiers supérieurs rendirent hommage aux efforts de l'accusé Schacht pour développer la machine de guerre allemande. Dans un article écrit par la " Gazette militaire hebdomadaire" en janvier 1937, il est dit :"La Wehrmacht salue aujourd'hui le Dr Schacht comme l'un des hommes qui ont accompli une oeuvre impérissable pour l'armée et son développement conformément aux directives du Führer et Chancelier du Reich. La Wehrmacht doit à l'adresse et à la grande capacité de Schacht d'avoir pu, conformément au plan établi, et en dépit de toutes les difficultés monétaires, atteindre l'effectif actuel en partant d'une armée de 100.000 hommes".

Après la réoccupation de la Rhénanie, les conspirateurs nazis redoublèrent d'efforts pour préparer l'Allemagne en vue d'une grande guerre. Le plan de quatre ans, comme nous l'avons indiqué précédemment, fut annoncé par Hitler dans don allocution au congrès du Parti à Nuremberg, le

H0441 - 0045

H0441-0046

9 septembre 1936, et fut consacré par un décret d'exécution du plan de quatre ans, en date du 18 octobre 1936. On le trouve dans le Reichsgezetzblatt de 1936, volume 1, lère partie page 887. Par ce décret, l'accusé Göring était rendu responsable du plan et pouvait mettre en oeuvre toutes les mesures légales ou administratives qu'il jugeait nécessaires pour accomplir son travail. Il pouvait donner des ordres et des instructions à touts les organismes gouvernementaux, y compris les plus hautes autorités du Reich. Le but de ce plan était de permettre à l'Allemagne nazie d'arriver à se suffire complètement pour les matières premières essentielles: carburants caoutchouc, fibres textiles et métaux non ferreux, et à intensifier les préparatifs de guerre. Le développement des produits synthétiques fut accéléré considérablement, en dépit d'un prix de revient élevé.

En plus de ce programme, pour arriver à se suffire, les conspirateurs nazis avaient besoin de devises étrangères, pour financer leur propagande et leur espionnage à l'étranger. Dans un discours du ler Novembre 1937, prononcé devant la Wehrmacht-Akademie, le général Thomas dit :

"Si vous considérez que l'on aura besoin durant la guerre des moyens considérables pour organiser la propagande nécessaire, pour payer le service d'espionnage et pour d'autres besoins similaires, il est clair que notre mark intérieur ne pourra plus être utile et que, en conséquence des devises étrangères seront indispensables."

Ce besoin de monnaie étrangère fut réduit en partie par les services d'espionnage,de propagande que beaucoup de grands industriels rendaient sans frais à l'Etat nazi.

J'ai ici un document portant le numéro D-206. Il est daté du 12 octobre 1935à Essen. Il fut trouvé dans les archives de la firme Krupp par les représentants des armées des Etats-Unis et de l'Angleterre. Je ne lirai pas ce document en entier, à moins que vous ne me demandiez. Je commencerai au début pour

H0441 - 0047

pour en préciser l'objet: cela s'appelle le mémorandum avec un autre sous-titre : Motifs: diffusion de la littérature de propagande à l'étranger, par les soins de nos relations étrangères" : Puis " le matin du 11 octobre, le réprésentant local du bureau privé des affaires étrangères de Ribbentrop (Dienststelle Ribbentrop) prit rendez-vous par téléphone pour un certain M. Lackmann, qui devait arriver à unehjure déterminée Quand je lui demandai à qui j'avais l'honneur de parler et quel burau officiel il représentait, mon interlocuteur me dit qu'il n'était pas lui-même le représentant local du bureau privé des Affaires Etrangères de Ribbentrop, mais qu'un certain Landrat, Mr. Bollmann était le représentant et que lui Lackmann venait sur ordre de Bollmann".

F.T.

Le paragraphe suivant dit : "Il existe un grand désordre dans le domaine de la propagande à l'étranger, et les services de Ribbentrop veulent créer un organisme plus serré pour cette propagande. Dans ce but, le soutien de notre firme et, par dessus tout, un fichier de tous nos correspondants sont nécessaires." Puis la phrase suivants, troisième paragraphe : "J'ai dit à M. Lackmann que notre maison s'était mise depuis des années à la disposition des organismes officiels pour aider la propagande à l'étranger et que nous avions rendu au maximum tous les services qui nous avaient été demandés. "

J'aiici un document portant le numéro D-167 qui est une copie d'un document trouvé dans les archives de la maison Krupp, par des représentants américains et britanniques, et qui est daté du 14 Octobre 1937.

C'est un mémorandum de monsieur Sonnenberg, se rapportant à la réunion d'Essen, du 12 octobre 1937, Le mémorandum qu'un certain Henzel représentant le service de renseignements des ficcérents bureaux, service placé sous l'autorité du département de la Guerre, recueillait les renseignements sur les armements étrangers (à l'exclusion de ceux qui étaient publiés par les journaux), que M. Krupp avait reçus de ses agents à l'étranger, dans le but de les transmettre à ce service.

Enfin il est dit au troisième paragraphe :
"De notre côté, nous avons entrepris de fournir des renseignements à l'Abwehragteilung, ainsi qu'il nous avait été demandé."

J'en ai fini avec la lecture de ce document, Je reviens au programme des conspirateurs. Comme je l'ai dit celui-ci progressa avec une rapidité stupéfiante, vraiment stupéfiante. La production de l'acier, d'après les publications officielles allemandes étaient la suivante :

En 1933	une production de	74.000 tonnes
1934		105.000 tonnes
1935		145.000 tonnes

H0441 - 0048

F.T

1936 une production de 186.000 tonnes

1937 une production de 217.000 tonnes

1938 une production de 477.000 tonnes

H0441 – 0049

laproduction de l'essence a monté encore plus vite : de 370.000 tonnes en 1934 à 1.494.500 tonnes en 1938.

Les conspirateurs nazis pressaient l'achèvement de leur programme d'armement avec un sens de l'urgence qui trahissait clairement leur conscience de l'imminence de la guerre. Lors d'une réunion le 4 Septembre 1936, Göring dit : "Toutes mesures doivent être prises exactement comme si nous étions sous l'imminence dun danger de guerre." Ilnfit remarquer que "si la guerre était déclenchée demain, nous serions obligés de prendre desmesures... que nous pourrions hésiter à prendre en ce moment... il faut donc les prendre."-

L'extrême urgence fut soulignée par Göring qui remarqua que "les réservesexistantes devront être entamées pour passer ce cap difficile, jusqu'à ce que le but du Führer soit atteint ... En cas de guerre ajouta-t-il, elles ne constituent pas de toutes manières un fond sur lequel on puisse compter."

Par une lettre très secrète du 21 Août 1936, l'accusé Schacht fut avisé que Hitler avait ordonné que toutes les formations de l'aviation soient prêtes pour le 1er Avril 1937. Ceci servit à accentuer le caractère d'urgence qui avait marqué l'économie de guerre nazie dès le début. Enivrés de leur succès en Rhénanie, les conspirateurs nazis posaient ainsi les bases d'une action offen sive ultérieure.

LE PRESIDENT. - Autant que je puisse en juger, vous ne nous avez pas renvoyé à d'eutre document depuis le 167 ?

M. THOMAS J. DODD. - Non, Votre Honneur ; les chiffres sur laproduction d'acier et de carburant liquide proviennent de l'annuaire statistique du Reich de 1939-1940 et 1941. Je parle des chiffres concernant l'acier : les chiffres que j'ai cités pour le production de l'essence proviennent de l'annuaire statistique du Reich allemand 1941 et 1942.

H0441-0050

F.T.

Quant aux déclarations de l'accusé Goering, elles se fondent sur le document EC-41 b du livre de documents.

LE PRESIDENT. - Vous avez déjà parlé de ce document, n'est-ce pas ?

M. THOMAS J. DODD. - Oui, je m'y suis déjà référé, je crois. Quelques uns de ces documents contiennent des références à plusieurs parties de l'exposé, et je dois y faire allusion à diverses reprises, au cours de mon exposé.

LE PRESIDENT. - Très bien, continuez si vous désirez vous y référer.

M. THOMAS J. DODD. - A la première page, sixième paragraphe : "Les réserves existantes devront être entamées pour que nous puissions franchir une mauvaise passe, jusqu'à ce que le but du Führer soit atteint. De toute façon, en cas de guerre, elles ne constituent pas un soutien sûr. "

Deuxième page, paragraphe 8 : "Si la guerre était déclenchée demain, nous serions bien obligés de prendre des mesures que nous pourrions hésiter à prendre en ce moment. Il faut donc les prendre. "

En ce qui concerne le fait que l'accusé Schacht a été avisé de l'ordre donné aux formations de l'Air d'être prêtes pour le 1er Avril 1937, je me réfère au document PS-1301 daté du 31 août 1936. On m'apprend que ce document devrait porter un numéro supplémentaire et devrait être numéroté 1301-PS-7, première page, s'il plaît à Votre Honneur, le troisième paragraphe, après le mot : aviation..... il déclare que, d'après un ordre du Führer, toutes les unités de l'air devaient être prêtes pour le premier avril 1937 ; et si Votre honneur veut prendre à la page 20, vers le milieux de la page, vous verrez qu'un exemplaire de ce document a été envoyé au Président de la Reichsbank, le docteur Schacht.

Après leurs succès en Autriche et au pays des Sudètes les conspirateurs nazis redoublèrent d'efforts pour s'équiper en vue d'une guerre d'agression. Dans une conférence du 14 octobre 1938, peu avant que les conspirateurs nazis ne présen

H0441-0051

tent leurs premières exigences à la Pologne, Goering déclara que le Führer lui avait donné des instructions pour mener à bien un problème gigantesque, en comparaison duquel les réalisations jusqu'alors étaient insignifiantes. Il était ainsi fait face aux difficultés qu'il surmonterait avec la plus grande énergie et la plus grande rigueur. Et cette déclaration se trouve au document 1301 PS, page;25, deuxième phrase du premier paragraphe : "chacun sait par la presse, comment se présente la situation internationale, et, en conséquence, le Führer lui a donné l'ordre de réaliser un programme gigantesque, auprès duquel tout ce qui a été fait jusqu'ici paraîtra insignifiant. Il y a des difficultés à envisager, qu'il surmontera avec la plus grande énergie et le plus grande rigueur. "

Le stock de devises étrangères avait baissé, à cause des préparatifs d'invasion de la Tchécoslovaquie ; et on considèra comme nécessaire de le remonter.

Maintenant, je me réfère au paragraphe 3 de la même page 25 du document 1301-PS. " Les bénéfices provenant des exportations devaient être utilisés pour accroître les armement L'armement ne doit pas souffrir de l'exportation. Goering reçut l'ordre du Führer d'augmenter l'armement dans une mesure anormale, la Luftwaffe ayant priorité. Dans les délais les plus courts, l'aviation devaitnêtre quintuplée, la Marine et l'Armée devaient obtenir de grandes quantités d'armes offensives à une cadence plus rapide, en particulier des pièces d'artillerie lourde et des chars lourds. En même temps que la production d'armement, on devra faire passer au premier plan une production considérable de tous matériaux nécessaires à la guerre, en particulier de carburants, de poudres et d'explosifs. Ce travail devait être accompagné d'une extension accélérée du réseau des grandes routes, des canaux, et surtout des chemins de fer. "

Au cours de ces préparatifs de guerre, deux volontés se heurtèrent, celle de l'accusé Goering, et celle de l'accusé Schacht. Le résultat fut, en novembre 1937, la démission de

F.T.

l'accusé Schacht de ses fonctions de ministre de l'Economie, et de plénipotentiaire pour l'Economie de guerre, et son renvoi en Janvier 1939, de la Présidence de la Reichsbank.

Je n'ai pas l'intention d'approfondir actuellement les détails de cette controverse. On en dira davantage à ce sujet lors d'une phase ultérieure des débats. Mais, pour le moment, j'aimerais à faire remarquer que nous soutenons que le départ de Schacht n'impliquait aucun désaccord de sa part avec les buts de guerre essentiels des Nazis. L'accusé Schacht était particulièrement fier de sesgrands seccès économiques et financiers qui soutinrent la machine de guerre nazie. Et, dans le document EC 257, - copie d'une lettre adressée par Schacht au général Thomas, - le premier paragraphe est ainsi conçu :

" C'est avec satisfaction que je remémore l'oeuvre entreprise par le Ministère de l'economie qui m'a donné l'occasion d'aider au réarmement du peuple allemand, lors de la période la plus critique, non seulement dans la sphère financière, mais aussi dans la sphère économique. J'ai toujours considéré le réarmement du peuple allemand comme une condition sine qua non de l'établiesement d'une nouvelle Nation Allemande

Le second paragraphe est d'un caractère plus personnel. Il n'a pas de rapport direct avec les questions que nous traitons en ce moment.

Le document EC-252 est une lettre écrite au général von Blomberg, le 8 juillet 1937, par l'accusé Schacht, et dont voici le texte :

" La direction de l'Economie de Guerre par le plénipotentiaire ne se trouverait jamais, dans ce cas, complètement indépendante du reste de la machine de guerre, mais devrait tendre à atteindre les buts de la guerre politique avec l'assistance de toutes les forces économiques. Je suis tout à fait d'accord pour participer de cette manière à la préparation de l'ordonnance qui mettra en application laloi sur la défense. "

H0441 – 0053

F.T

Au printemps de 1937, l'accusé Schacht, en compagnie des représentants des trois armes de la Wehrmacht, participa à des manoeuvres dans le domaine de l'Economie de guerre. C'est, ou c'était probablement quelque chose de nouveau en matière d'exercice militaire. Ces manoeuvres d'Economie de guerre eurent lieu à Godesberg (Allemagne). Voir document EC-147. Il porte en titre : "Tournée d'inspection de l'Economie de Guerre, entreprise à Godesberg, du 2e mai au 3 Juin, par l'Etat -Major Général. " Ce document indique d'une façon rapide et superficielle qu'on accueillit avec joie l'incursion faite par l'Etat-Major Général dans le domaine de l'Economie de Guerre. Il reste assez vague et pas très clair en ce qui concerne la manière exacte dont fut conduite la manoeuvre d'Economie de guerre, mais il ne laisse subsister aucun doute sur le fait qu'une telle manoeuvre eut effectivement lieu à Gôdesberg, à cette époque.

Au dernier paragraphe de la page 2 de ce document, nous avons la traduction de la première partie du discours de bienvenue adressé au docteur Schacht :

" Avant que je n'entame l'examen de la manoeuvre de l'Economie de Guerre, je désire exprimer notre gratitude à tous à votre égard, monsieur le Président Schacht, pour vous être donné la peinede participer personnellement à votre discussion finale aujourd'hui, en dépit de toutes vos autres activités.

Ceci nous prouve l'intérêt profond que vous avez montré en tous temps, pour les tâches de l'Economie de Guerre, et votre présence ici est une nouvelle preuve de votre volonté de faciliter pour nous les difficiles préparatifs de l'Economie de Guerre et de renforcer la coopération harmonieuse de vos services avec les nôtres. "

H0441-0054

H0441-0055

Je voudrais également attirer l'attention du Tribunal sur le derrier paragraphe de la première page. Ce paragraphe ne comporte qu'une seule phrase, qui dit simplement : "Je tiens à faire remarquer toutefois, qu'on doit garder le secret absolu sur tout le matériel fabriqué et sur tous les renseignements reçus". Cette phrase se rapporte au paragraphe précédent concernant les manoeuvres d'Economie de Guerre.

Il semble que l'annexion de l'Autriche ait été un but poursuivi depuis longtemps par Schacht. Dans un discours aux employés de l'ancienne Banque Nationale autrichienne, tel qu'il est exposé dans le document EC-297 nous trouvons au paragraphe 2 page 1, quatre ou cinq lignes avant la fin du paragraphe, les paroles suivantes, immédiatement après : "Grands applaudissements" :

"L'Autriche a certainement une grande mission à accomplir : être le dépositaire de la culture allemande, inspirer surtout aux peuples du Sud-Est, le respect et la considération du nom allemand. Cette mission ne peut être accomplie qu'à l'intérieur du Grand Reich allemand. Elle ne peut être basée que sur le pouvoir d'une nation de 75 millions de personnes qui forme, que ses adversaires le veuillent ou non, le coeur et l'âme de l'Europe."

Le docteur Schacht poursuit : "Au cours des derniers jours, nous avons lu toute une série d'articles de la presse étrangère prétendant que si ce but, l'union des deux pays, était justifié dans une certaine mesure, la méthode employée pour y parvenir était terrible... Cette méthode qui, certainement, ne convient pas à telle ou telle des puissances étrangères, n'est rien d'autre que la conséquence d'innombrables perfidies, brutalités et violences, que les pays étrangers ont exercées contre nous."

Je me réfère maintenant au quatrième paragraphe de la page 3 du même document, environ au milieu de la page ; je lis ce passage : "Je suis connu pour exprimer parfois des pensées offensantes à l'égard de certaines gens et je ne voudrais pas

H0441-0056

me départir ici de cette habitude. Je sais que, même ici, il y a quelques personnes (je crois qu'elles ne sont pas trop nombreuses), qui n'apprécient pas les événements survenus ces derniers jours. Mais je crois que personne ne doute du résultat, et tous les mécontents doivent savoir qu'on ne peut satisfaire tout le monde.

H0441-0057

Tel dit qu'il aurait peut-être agi autrement, mais le fait à noter est qu'il n'a pas agi, et que c'est notre Adolf Hitler seul qui a agi ; s'il y a encore quelque chose à améliorer, ces mécontents devraient essayer d'apporter ces perfectionnements au Reich Allemand, et à l'intérieur de la communauté allemande, et non pas de nous importuner de l'extérieur."

Le mémorandum du 7 janvier a été adressé à Hitler par l'accusé Schacht, et les autres directeurs de la Reichsbank, et il demandait instamment l'équilibre du budget, en raison du danger menaçant d'inflation, il était dit je me réfère maintenant au document EC-369, et, plus particulièrement, au dernier paragraphe de la première page de ce document :

"Dès le début, la Reichsbank avait conscience du fait qu'une politique étrangère couronnée de succès ne pouvait être réalisée que par la reconstitution des Forces armées allemandes. Elle (La Reichsbank), a donc assumé, dans une très large mesure la responsabilité de financer le réarmement en dépit des dangers que cela comportait pour le volume de la circulation ; la justification de cette politique était une nécessité qui rejeta à l'arrière-plan toutes les autres considérations, la nécessité de créer tout d'abord, en partant de zéro, et qui plus est, sous le manteau, l'armement qui rendît possible une politique étrangère commandant le respect."

Les directeurs de la Reichsbank, en tant qu'experts en matière monétaire, croyaient qu'on avait atteint le point à partir duquel une plus grande production d'armement n'était plus possible. C'était simplement un avis sur la situation, et non un principe moral. Il n'y avait pas d'opposition à la politique d'agression de Hitler, mais des doutes subsistaient sur le point de savoir q'il pouvait financer cette politique.

Le document EC-397 était une lettre de Hitler à Schacht à l'occasion du départ de Schacht de la....

H0441-0058

Reichsbank, où il le félicite de son grand effort pour aider le programme des conspirateurs nazis.

Les forces armées avaient permis à Hitler de s'emparer de l'Autriche et du Pays des Sudètes.

Le travail de Schacht, jusque là avait été bien fait. Et, pour citer le document EC-397, selon les propres mots de Hitler, dans cette lettre qu'il écrivit à l'accusé Schacht : "Votre nom, par dessus tous les autres, sera à jamais lié à la première phase du réarmement national".

Bien qu'ayant été écarté de la Présidence de la Reichsbank, Schacht resta cependant ministre sans portefeuille et conseiller confidentiel de Hitler. L'accusé Funk prit la place de Schacht comme Président de la Reichsbank. Je demande au Tribunal d'accorder une valeur probatoire du "Völkischer Beobachter" du 21 janvier 1939. L'accusé Funk ne se montrait nullement paralysé par la crainte de l'inflation, car, comme Göring, sous les ordres duquel il avait travaillé au Plan de quatre ans, il ne voyait aucun obstacle au plan d'attaque de la Pologne.

Dans le document PS-699, lettre de Funk à Hitler en date du 25 août 1939, quelques jours seulement avant l'attaque de la Pologne, l'accusé Funk fit un rapport à Hitler en lui indiquant que la Reichsbank était prête à affronter toutes les perturbations qu'une guerre de grande envergure pouvait amener dans la circulation monétaire et le système de crédit internationaux. Il disait, dans ce rapport, qu'il avait transféré en or à l'étranger, tous les fonds disponibles de la Reichsbank et que l'Allemagne était prête à faire face à toutes les tâches financières et économiques qui se présenteraient.

Il semble simple et clair, d'après les écrits, d'après les actes, d'après les discours des conspirateurs nazis eux-mêmes, qu'ils dirigeaient en fait l'économie allemande vers la préparation d'une guerre d'agression.

Pour paraphraser les paroles que l'accusé Göring prononça une fois, les conspirateurs ont donné aux

H0441 - 0059

allemands " des canons au lieu de beurre ". Ils donneront également, nous l'affirmons, ils donneront également à l'Histoire l'exemple le plus frappant d'une nation qui se dirige, en temps de paix, dans une voie unique, celle de la guerre d'agression. Leurs préparatifs économiques, formulés et appliqués avec l'énergie rigoureuse de Göring, la cynique sorcellerie financière de l'accusé Schacht et la complicité consciente de Funk, entre autres, constituèrent le premier acte indispensable de la douloureuse tragédie que leur agression infligea au monde.

J'aimerais déposer maintenant, si cela convient au Tribunal, les documents auxquels je me suis référé au cours de cet exposé. Nous avons ici les originaux dans les dossiers et ils peuvent être rapprochés des traductions que nous avons présentées au Tribunal.

LE PRESIDENT.- Est-ce que les accusés ont eu la possibilité d'étudier ces documents ?

M. THOMAS J.DODD.- Je doute qu'ils en aient eu pleinement la possibilité. Les photocopies sont là, mais je pense qu'elles n'y sont pas depuis assez longtemps pour que les accusés pu les examiner.

LE PRESIDENT.- Bien. Le Tribunal pense qu'ils doivent avoir toute opportunité de les examiner et de les comparer avec les exemplaires qui nous ont été présentés, avant que les originaux soient déposés.

M. THOMAS J. DODD.- Très bien, Votre Honneur ; nous pourrons déposer ces documents plus tard, si je comprends bien, Votre Honneur ?

LE PRESIDENT.- Certainement. Le Tribunal suspend l'audience dix minutes.

(L'audience est suspendue)

H0441-0060

COLONEL STOREY.- Plaise au Tribunal.

Le Ministère Public passe à la partie de l'exposé qui traite de la guerre d'agression ; elle sera présentée par M. ALDERMANN.

M. SYDNEY S. ALDERMAN.- Plaise au Tribunal.

Je me lève pour produire, au nom du Ministère Public des Etats-Unis, les preuves des charges imputées au chef d'accusation n° 1, relatives aux projets, à la préparation, au déclenchement et à la conduite d'une guerre illégale d'agresion, et au complot visant à commettre ce crime.

La phase de la guerre d'agression dans la partie relative au complot visée par le chef d'accusation n° 1, ou même dans l'ensemble de l'accusation n° 1, ou même dans l'ensemble de l'accusation, constitue à notre avis, le coeur de l'affaire. Si nous ne traitions pas de cette guerre dans notre présentation, nous n'atteindrions pas le coeur du sujet ; si nous ne l'exposions pas au Tribunal avec les détails indispensables, nous ne fournirions pas lés éléments nécessaires pour connaître l'essentiel de l'affaire.

Sans conteste, dans ce tableau tous les autres crimes, si dramatiques, si sordides, si choquants et si révoltants qu'ils soient pour la conscience commune des peuples civilisés, ont été commis à l'occasion ou en conséquence de la guerre d'agression.

Toute la dramatique histoire des événements d'Allemagne durant les premières phases du complot, les idéologies mises en oeuvre, le recours à des méthodes terroristes et à la suppression des libertés humaines comme moyens d'action pour la conquête du pouvoir, et même les camps de concentration et les crimes contre l'Humanité, les persécutions, les tortures et les meurtres, tous ces crimes auraient eu une faible signification au point de vue du droit international si l'Allemagne ne s'était pas préparée ainsi à commettre des agressions contre des nations voisines pacifiques.

Même les aspects du procès concernant des crimes de guerre au sens strict du mot

H0441-0061

ne sont que le résultat inévitable et immédiat des guerres d'agression déclenchées et menées par ces conspirateurs, et du genre du guerre qu'ils menaient, c'est-à-dire la guerre totale - résultat naturel de leur conception d'un Etat totalitaire dominé par un parti - et la guerre impitoyable - résultat des doctrines, des desseins et des buts impitoyables des belligerentes.

C'est pour ces raisons, je le répète, qu'à notre avis, la phase de ce procès qui concerne les gains territoriaux acquis par des menaces de force, par de véritables agressions et par des guerres d'agression, constitue le véritable coeur du sujet. En conséquence, nous demandons l'indulgence du Tribunal, si nous présentons cette partie du procès d'une façon aussi détaillée ; mais cela nous semble nécessaire, en raison de l'importance considérable du sujet.

La ligne générale de l'exposé que présentera le Ministère Public américain a été définie dans le discours introductif par Monsieur Justice Jackson. Dans ce discours, il a indiqué au Tribunal la nature générale et le caractère des preuves qui seront fournies par le Ministère Public américain à l'appui des points de l'accusation que je vais traiter. Cependant, avant de m'occuper de la présentation véritable de ces preuves et pour faire un exposé bien ordonné de la question, il me semblerait nécessaire de présenter au Tribunal, en guise d'introduction, cette partie spécifique de l'exposé du Ministère Public. En procédant ainsi, je n'essaierai pas de refaire le chemin parcouru avec tant de maitrise par Monsieur J.Jackson ; au contraire, je limiterai mes remarques préliminaires à des questions qui portent spécifiquement et particulièrement sur la partie de l'exposé américain relative au crime de guerre illégale ainsi qu'au plan concerté ou complot pour commettre tous ces crimes.

Les règles de droit dont s'inspirent ici les considérations du Tribunal

H0441-0062

et celles dont s'inspirera le jugement final sont définies dans l'article 6 de l'Acte constitutif. Voici le passage de l'article 6 qui nous intéresse ici :

"Le Tribunal établi par l'accord mentionné à l'article premier ci-dessus, pour le jugement et le châtîment des grands criminels de guerre despays européens de l'Axe, sera compétent pour juger et punir toutes personnes qui, agissant pour le compte des pays européens de l'Axe, auront commis, individuellement ou à titre de membres d'organisations, l'un quelconque des crimes suivants :

Les actes suivants, ou l'un quelconque d'entre eux, sont des crimes soumis à la juridiction du Tribunal et entraînent une responsabilité individuelle.

a) Les crimes contre la Paix : c'es-à-dire la préparation, la direction, le déclanchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre de violation de traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent".

Les sous-paragraphes b et c de l'article 6 ne s'appliquent pas à l'aspect de la cause que nous devons exposer.

Cependant, le paragraphe final non numéroté de cet article 6 est très important pour cet aspect du Procès. Dans ce paragraphe il est dit :

"Les dirigeants, organisateurs, provocateurs ou complices qui ont pris part à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté ou d'un complot pour commettre l'un quelconqué des crimes ci-dessus définis, sont responsables de tous les actes accomplis par toutes personnes, en exécution de ce plan."

Je demande au Tribunal, quand il recevra les preuves touchant cette partie de l'exposé des faits, d'qvoir à l'esprit les cinq principes que l'on peut établir d'après les passages

H0441 - 0063

de l'Acte constitutif que je viens de vous lire.

Premièrement, l'Acte constitutif établit une responsabilité individuelle pour des actes constituant des crimes contre la Paix. Deuxièmement, le terme "crimes contre la Paix" englobe la conception, la préparation , le déclanchement ou la poursuite d'une guerre illégale. Troisièmement, le terme "crimes contre la Paix" embrasse aussi la participation à un plan concerté ou complot en vue de faire une guerreillégale. Quatrièmement, le terme "guerre illégale" comprend soit une guerre d'agression, soit une guerre en violation des traités, assurances ou accord internationaux. Ces deux sortes de guerre illégale ne sont pas nécessairement les mêmes. Nous pensons que les preuves présentées au cours de cette partie de l'exposé établiront d'une façon décisive que les guerre projetées, préparées, déclanchées et conduites par ces accusés et les guerres qui furent l'objet de leurs plans concertés ou complot furent illégales sous ces deux formes. Cinquièmement, l'Acte constitutif n'établit pas seulement la responsabilité pénale individuelle d'un accusé, par sa participationdirecte et immédiate aux crimes. Il suffit au Ministère Public de montrer qu'un accusé a été un dirigeant, un organisateur, un instigateur ou un complice, qui participa soit à l'élaboration soit à l'exécution d'un plan concerté ou complot en vue de commettre des crimes contre la Paix. Dans le cas de beaucoup d'accusés, les preuves démontrent une participation personnelle directe.et immédiate au crime matériel lui-même. Dans le cas de quelques-uns des accusés, les preuves établissentleur participation à l'élaboration et à l'exécution d'un plan concerté ou complot. Au cours de l'exposé concernant chaque accusé individuel, les preuves établiront, pensons-nous, une responsabilité individuelle entière pour les crimes contre la Paix, tels qu'ils sont définis dans le Statut de ce Tribunal. En relation avec ce fait, je désire insister sur le point suivant : le Statut déclare que la responsabilité des conspirateurs ne s'étend pas seulement à leurs propres actes, mais aussi à tous les actes accomplis par toutes personnes en exécution du complot.

H0441-0064

Il y a une loi bien connue de mon pays : si deux personnes, ou davantage, partent piller une banque, conformément à un plan criminel qui tend à ce but, et si, au cours de l'exécution de leur plan, l'un desconspirateurs commet un meurtre, tous ceux qui ont participé à la direction et à l'exécution du pillage de la banque sont coupables de merutre, qu'il y aient ou non participé personnellement d'une autre façon. Cette simple règle juridique a été adoptée par l'Acte constitutif. Tous ceux qui ont participé à un plan concerté ou complot, sont dépendants les uns des autres, et, chacun est responsable, en tant qu'auteur principal, de tous les actes de tous les autres considérés comme ses agents.

Voici pour lestermes de l'Acte constitutif relatifs à cet aspect de l'exposé.

J'attire l'attention du Tribunal sur les parties de l'Acte constitutif dirigées contre les accusés présents, et relatives aux crimes de guerre illégale ou de guerre d'agression. En particulier, je demande au Tribunal de considérer l'exposé des crimes se rapportant aux chefs d'accusation 1 et 2 de l'Acte d'accusation.

L'exposé des crimes tombant sous le chef d'accusation N° 1 est contenu dans le paragraphe III. Les crimes qui y sont exposés, pour autant qu'ils relèvent du sujet que nous traitons actuellement, sont les suivants :

"Tous les accusés, de concert avec diverses autres personnes, ont , pendant un certain nombre d'années, antérieurement au 8 mai 1945, participé en qualité de chefs, d'organisateurs, d'instigateurs ou de complices, à la conception ou à l'exécution d'un plan concerté ou complot ayant pour objet de commettre des crimes contre la Paix, des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité, ou impliquant la perpétration de crimes contre la

H0441-0065

tration de ces crimes, tels qu'ils sont définis dans le Statut de ce Tribunal...

Ce plan concerté ou complot a comporté ou entraîné la perpétration de crimes contre la Paix, du fait que les accusés conçurent, préparèrent ou déclanchèrent et menèrent des guerres d'agression qui furent aussi des guerres faites en violation de traités, d'accords ou d'engagements internationaux".

L'exposé des crimes tombant sous le chef d'accusation N° 2 relève aussi de ce point. Il doit être évident que les chefs d'accusation N° 1 et 2 sont indissolublement liés dans l'Acte d'accusation. La nature du crime exposé sous le chef d'accusation N° 2, paragraphe V de l'Acte d'accusation, est la suivante :

"Tous les accusés et diverses autres personnes ont pendant une période antérieure au 8 mai 1945 participé à la conception, à la préparation, au déclanchement et à la conduite de guerres d'agression, qui étaient faites en violation de traités, accords et engagements internationaux". L'exposé des crimes tombant sous le chef d'accusation N° 1 de l'Acte d'accusation met l'accent sur le planconcerté ou complot.

Sous le chef d'accusation N° 2, l'accent porte sur la nature des crimes visés par le complot, et qui furent commis au cours et à l'occasion de cette conspiration.

Je m'empresse d'ajouter ici, quand, dans la division de l'exposé des faits entre les Ministères Publics des quatre Gouvernements accusateurs, la responsabilité principale pour la présentation des preuves relatives au chef d'accusation N° 1 a été confiée au Ministère Public américain et la responsabilité de la présentation des preuves relatives au chef d'accusation N° 2 au Ministère Public britannique.

Mais, comme nous le montrerons plus tard, il y aura, dans une certaine mesure, une coopération

H0441 - 0066

entre les deux Ministères Publics pour présenter ensemble certains points communs aux deux chefs d'accusation. Outre l'exposé des charges relatives à la guerre illégale et figurant au paragraphe III du Chef d'accusation N°1, le chef d'accusation N° 1, contient aussi des détails sur ce crime. Dans la mesure où ces détails se rapportent à la guerre illégale, ils sont contenus dans le paragraphe IV-F de l'Acte d'accusation qui figure dans le texte anglais, de la page 7, aux page 9 et 10, sous le titre général "Utilisation du Contrôle nazi en vue de l'agression conetre l'étranger." Les griefs portant sur cet ensemble de détails ont été lus en audience publique, en présence des accusés, et le Tribunal, aussi bien que les accusés, est certainement au courant du contenu de ces griefs. Je vais attirer cependant votre attention sur eux, afin que l'intérêt se concentre sur les parties de l'Acte d'accusation qui se rapportent au même sujet que les preuves que j'ai l'intention de présenter devant le Tribunal.

Mon introduction à la présentation de ces preuves serait en défaut si je n'invitais pas le Tribunal à considérer avec moi le lien existant entre l'histoire et les preuves relatives à cet exposé. Les avocats et le Tribunal ne peuvent s'occuper de ce premier problème, les avocats et le Tribunal ne peuvent présenter ou considérer ces preuves dans leur cadre convenable. Ils ne peuvent pas nonplus discuter ou évaluer les implications terribles des preuves qui vont être soumises, sans être au courant des données historiques, sans replacer ces preuves dans le cadre de l'Histoire officielle, et, par l'H l'Histoire officielle, j'entends simplement l'histoire des douze dernières années.

Le Juge Oliver Wendell Holmes, de la Cour Suprême des Etats-Unis, avec son expérience juridique, déclare qu'"une page d'histoire vaut un volume de logique". Autant que je me souvienne, il est possible qu'il ait déjà dit cela dans la pré-

H0441-0067

face de son livre de Droit coutumier, dans lequel il déclare, je crois : "La vie du Droit n'est pas logique, mais empirique". J'estime que, dans le procès actuel, une page d'histoire vaut une centaine de tonnes de preuves ; en tant qu'avocats et juges, nous ne pouvons pas fermer les yeux sur ce que nous savons en tant qu'hommes. L 'histoire des douze années passées est une choses brûlante, vivante dans nos proches souvenirs ; les faits historiques s'accumulent sur nos têtes et réclament notre attention. C'est une base commune de tous les systèmes de jurisprudence que les faits de notoriété publique n'ont pas besoin d'être prouvés, mais que les Tribunaux doivent en prendre acte sans autre forme de procès. L'Acte constitutif de ce Tribunal, s'appuyant sur ce principe universellement reconnu, déclare dans l'article 21 :

"Le Tribunal n'exigera pas que soient prouvés les faits de notoriété publique, mais les tiendra pour acquis."

Les faits de l'histoire officielle fournissent un exemple typique de faits de notoriété publique qui ne demandent aucune preuve. Aucun Tribunal ne demanderait de prouver que la bataille de Hastings s'est déroulée en 1066, ou que la Bastille tomba le 14 juillet 1789, ou que le Tsar Alexandre libéra les serfs en 1863, ou que Washington fut le premier président des Etats-Unis, ou que Georges III régnait en Angleterre à la même époque.

Je vais me permettre de rappeler ce que disait un de mes vieux professeurs de Droit, pour présenter une particularité juridique : un juge n'est nullement tenu de connaître la loi, un avocat doit en avoir de bonnes notions, mais l'homme de la rue, lui, est censé la connaître à fond. C'est le contraire pour les faits évidents ou les faits de notoriété publique. Ici, le juge est censé connaître tous ces faits, bien qu'en tant qu'individu il ait pu en oublier beaucoup. L'un des buts de mon exposé sera de rafraîchir la mémoire des juges en ce qui concerne les faits de notoriété publique si de tels faits existent réellement.

H0441-0068

Nous n'avons pas l'intention de transformer le procès-verbal de ces débats en un livre d'histoire. Les preuves que nous présenterons dans cet exposé sont les preuves qui ont été chachées jusqu'ici par les historiens. Elles s'intégreront dans l'histoire officielle, mais doivent être interprétées à la lumière des faits de notoriété publique. Les preuves, dans cette affaire, consistent en documents saisis. Ces documents constituent les coulisses de cette scène historique, que tout le monde connaît déjà. Les preuves que nous allons déposer constituent une illustration de l'histoire des temps présents, telle que tout le monde les connaît. Les preuves que nous devons déposer ne remplacent pas l'histoire ; nous espérons que le Tribunal trouvera qu'elles authentifient l'histoire. Les preuves que nous avons tirées des documents saisis établissent la véritable histoire des douze dernières années, histoire de bien des agressions commises par les conspirateurs nazis.

Comme je présenterai au Tribunal chaque document séparément, je lui demanderai de voir dans ces documents un apport décisif à l'histoire, l'apport de nouveaux éléments depuis longtemps soupçonnés et maintenant prouvés. Les éléments que les documents saisis, relatifs à cet aspect particulier du procès, ajouteront à l'histoire officielle, sont les suivants : Premièrement la nature de la conception et de la préparation des agressions nazies déjà connues de l'histoire qui leur donne le caractère d'un complot. Deuxièmement la prémédiation délibérée qui précéda ces actes d'agression. Troisièmement les motifs répréhensibles qui conduisirent aux crimes. Quatrièmement la participation individuelle de personnes impliquées dans le complot nazi visant à l'agression. Cinquièmement la fausseté des prétextes invoqués par les agresseurs comme raisons de leurs activités criminelles.

H0441-0069

Ce sont ces éléments qui révèleront les documents saisis, et nous pensons que, dans le cadre des faits historiques, ces éléments constituent tout ce que nous avons besoin de montrer.

La période critique qui s'étend entre la prise du pouvoir par les nazis et le déclenchement de la première guerre d'agression, fut une période très courte. Cette période critique où se firent cette préparation illégitime et ce plan illégal qui eurent pour ultime résultat de mettre le feu au monde entier, fut incroyablement brève. Elle couvrit six années, de 1933 à 1939. La rapidité avec laquelle tout fut accompli prouve, dès maintenant, le fanatisme intense des conspirateurs et leurs capacités diaboliques. C'est au cours de ces six années que s'accumulèrent les événements qui préparèrent la plus grande tragédie qui se soit jamais abbatue sur l'Humanité.

Pour avoir une pleine compréhension de ces six années et des six intenses années de guerre qui suivirent, il faut envisager cette période en la divisant en phases définies qui reflètent le développement et l'exécution de l'essentiel du plan nazi. Je demanderai au Tribunal, quand il recevra les preuves, de les diviser en cinq parties correspondant à ces cinq périodes : la première période fut essentiellement préparatoire, bien qu'elle ait compris des actions directes non déguisées. Cette phase couvre, en gros, la période 1933-1936. Durant cette période, les conspirateurs nazis ayant acquis le contrôle gouvernemental de l'Allemagne - vers le milieu de l'année 1933 - se préoccupèrent de la manière d'utiliser ce contrôle en vue d'une agression contre l'étranger. Leur plan, à ce moment-là, était d'acquérir une puissance militaire et un pouvoir politique susceptibles d'être employés contre d'autres nations, et ils y réussissent La deuxième phase de leur agression fut courte. Il est intéressant de voir qu'à mesure que la conspiration gagnait

H0441-0070

en étendue, elle devenait plus rapide. Au cours de chaque phase, les conspirateurs réussirent à accomplir de plus en plus de choses dans un temps de moins en moins long, jusqu'à ce que, à la fin de cette période, le rythme d'exécution de leur complot devint frénétique. La deuxième phase d'utilisation du contrôle en vue d'une agression contre l'étranger comprend la véritable conquête et l'absorption, dans ce but, de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie. En mars 1939, ils avaient clos cette phase. La troisième phase se mesure plutôt en mois qu'en années ; elle va de mars 1939 à septembre 1939. L'agression précédente ayant été couronnée de succès sans qu'il ait été nécessaire de recourir à une véritable guerre, les conspirateurs nazis avaient acquis des ressources et des bases qu'ils convoitaient depuis longtemps et étaient prêts à entreprendre d'autres agressions par le moyen de la guerre, si cela s'avérait nécessaire. En 1939, au mois de septembre, la guerre s'abattit sur le monde. La quatrième phase de l'agression consista à transformer la guerre en une guerre d'agression généralisée contre l'Europe. En avril 1941, la guerre qui s'était jusque là limitée à la Pologne, au Royaume-Uni et à la France prit de l'extension du fait de l'invasion de la Scandinavie, des Pays-Bas et des Balkans. Dans la phase suivante, les conspirateurs nazis portèrent la guerre vers l'Est, envahissant le territoire de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques et enfin, grâce à leur allié du Pacifique, le Japon, précipitèrent l'attaque contre les Etats-Unis à Pearl-Harbour.

Le résultat final de ces agressions est vivant dans nos mémoires.

Je vais maintenant présenter un certain nombre de preuves importantes. Bien que nous n'ayons pas l'intention au cours de cette phase de l'exposé, de nous en tenir à ces seules preuves, les éléments essentiels du crime dont j'ai fait mention ne peuvent être délimités par une poignée de documents saisis. L'ordre que j'adopte pour produire des pièces consis-

H0441-0071

tera tout d'abord à présenter un à un ces groupes de documents, qui fournissent complètement les éléments essentiels du crime de guerre d'agression. Ces documents ne laisseront aucun doute en ce qui concerne la préméditation concertée de cette guerre. Quelques-uns de ces documents forment la base spécifique d'allégations particulières contenues dans l'Acte d'accusation. A mesure que j'aborderai ces documents, j'attirerai l'attention du Tribunal sur les points de l'Acte d'accusation qui s'y rapportent. Après avoir, de cette manière, prouvé le crime lui-même, je poursuivrai l'exposé des preuves par une présentation plus ou moins chronologique des détails de la guerre d'agression, en déposant des preuves plus détaillées sur les activités se rapportant à ces charges et déployées par les conspirateurs de 1933 à 1941.

Les documents que nous avons choisis pour les présenter maintenant, avant d'arriver au développement de détail, sont au nombre de dix. Ces documents ont été choisis pour établir les faits principaux concernant chaque phase du développement du complot nazi en vue de l'agression. Chacun porte sur le caractère de complot de la politique nazie. Chacun de ces documents est, jusqu'à présent, je crois, ignoré de l'histoire, et forme un tout qui n'a pas besoin d'être commenté. Voilà les trois critères que nous avons essayé d'appliquer dans notre choix.

Je vais maintenant traiter de la période de 1933 à 1936, caractérisée par une succession ordonnée et dirigée de préparatifs de guerre. C'est la période dont parlent les paragraphes 1 et 2 de la section IV-F de l'Acte d'accusation, page 7 du texte anglais imprimé. La caractéristique de cette période a été l'élaboration et l'exécution du plan de réarmement d'occupation et de fortification de la Rhénanie, en violation du Traité de Versailles et d'autres traités, afin d'acquérir une puissance militaire et un pouvoir de marchandage politique qui pourraient être utilisés contre d'autres nations.

H0441-0072

Plaise au Tribunal. Nous allons maintenant nous reporter aux livres de documents. Ce sont des traductions anglaises de documents allemands et dans certains cas, des textes allemands. Je demanderai qu'on me les fasse parvenir et nous allons en remettre un exemplaire à la Défense. Il a été matériellement impossible d'en préparer vingt et un jeu. Si c'est possible, nous essayerons de fournir d'autres exemplaires aux accusés ; les documents allemands originaux...

Dr DIX. (Avocat de l'accusé Schacht). - Je vous en serais très obligé. Afin qu'il n'y ait pas de malentendu, il est convenu que nous verrons demain, avec le Ministère Public, comment l'ensemble des preuves pourra être mis à la disposition de tous les avocats. Il est naturellement nécessaire qu'aucun n'ait de privilège ; c'est pourquoi tout en appréciant la bonne volonté avec laquelle le Ministère Public essaie de surmonter les difficultés, je dois refuser son aimable proposition de me remettre un exemplaire du livre, car si j'agissais ainsi, je profiterais d'un privilège de façon déloyale. Je ne suis pas naturellement en mesure de donner à mes collègues connaissance des documents pendant les débats. Je vous demande donc de comprendre les raisons pour lesquelles j'ai refusé d'accepter ces documents. Je suis convaincu que demain nous arriverons à un accord sur la manière la plus satisfaisante d'obtenir les documents. Pour aujourd'hui, nous essaierons de continuer comme nous l'avons fait précédemment.

LE PRESIDENT. - Monsieur Alderman, pourriez-vous nous dire combien de copies de ces documents vous pourriez fournir aux avocats d'ici lundi ?

M. ALDERMAN. - Je ne puis pas encore le faire. Plaise à Votre Honneur, puis-je exprimer à cet égard une suggestion qui, je pense, pourra aider tous les intéressés ?

H0441 - 0073

Je crois que beaucoup d'entre nous ont sous-estimé ce que le système d'interprétation était susceptible de nous apporter au cours de ce Procès. Nous voyons tous comment ce système a accéléré les débats ; mais pour la présentation des documents allemands, je leur laisserai la parole. J'ai l'intention de lire les parties pertinentes de ces documents, afin que, grâce à l'interprétation, elles figurent dans le procès-verbal.

H0441-0074

Les avocats allemands auront leur procès-verbal en allemand. Nos alliés français et russes, recevront leur procès-verbal dans leur propre langue et ce sera la meilleure façon de surmonter les difficultés de langues. Je reconnais que le fait pour le Dr. Dix de recevoir les traductions anglaises de documents allemands ne lui est pas d'un grand secours. De plus pour nous aider, nous aurons un document original allemand déposé devant le Tribunal, une copie, et s'il plaît au Tribunal, je demanderai que le document original allemand, dont je lirai des extraits, soit remis à l'interprète d'allemand du service du Colonal Dostert. Ainsi, au lieu d'avoir à traduire une traduction anglaise en un allemand plus ou moins bon, il aura devant lui le documen original et le texte allemand exact sera reproduit dans le procès-verbal quotidien pour tous les avocats de la Défense. J'espère que cette suggestion sera utile.

LE PRESIDENT. - Ceci dépend dans une certaine mesure de l'étendue de vos citations ?

M. ALDERMAN. - Cela est vrai, Monsieur le Président, en ce qui concerne les dix documents dont je propose que l'on s'occupe immédiatement. J'ai l'intention de lire pratiquement la totalité de ces documents afin qu'ils figurent au procès-verbal, car la totalité de leur texte est significative, beaucoup plus significative que tout ce que je pourrais dire. Ces dix documents, je crois, figuraient sur la liste de documents que nous avons fournie à la Défense, le 1er novembre.

LE PRESIDENT. - Vous nous dites qu'ils figuraient sur la liste ?

M. ALDERMAN. - Je reconnais naturellement qu'une liste de documents est très différente des documents eux-mêmes.

LE PRESIDENT. - Ces documents sont-ils très longs ?

M. ALDERMAN. - Certains sont très longs, d'autres très courts. On ne peut généraliser. Quand il s'agit d'un

H0441-0075

discours de Hitler, vous pouvez être sûr que c'est joliment long.

LE PRESIDENT. - Ne pouvez-vous, d'ici lundi, avoir remis à tous les membres de la Défense allemande, une copie de ces dix documents ? On me suggère que des photocopies pourraient être faites très facilement.

M. ALDERMAN. - Je crois savoir que nos installations de photostats et de ronéotypie sont submergées de travail. C'est un problème matériel très délicat.

COLONEL STOREY. - Si le Tribunal désire d'autres explications, les documents que M. Alderman a l'intention de présenter figurent sur la liste déposée au Centre de documentation de la Défense, le 1er novembre 1945 ; le lieutenant Barrett a fait faire vingt-trois copies photostatiques de chacun des documents, aussi loin que possible sur la liste. Six copies sont allées au Centre de documentation de la Défense. Cependant, nous ne pouvons pas dire si les six copies, c'est-à-dire les copies photostatiques de chaque document, ont été fournies aux accusés, mais, toutes les fois qu'ils ont désiré prendre connaissance d'un document quelconque, on leur en a montré l'original, ou on en a fait des copies photostatiques.

Encore une fois, Messieurs, j'attire votre attention sur les difficultés matérielles. Il est pratiquement impossible de faire vingt-trois copies photostatiques de chaque document.

LE PRESIDENT. - Puis-je vous interrompre ? Je pense que la liste déposée le 1er novembre ne contenait pas seulement ces dix documents, mais un grand nombre d'autres.

COLONEL STOREY. - C'est juste, Monsieur le Président.

LE PRESIDENT. - Ainsi, les avocats ne savent pas exactement quels sont les documents sur lesquels on s'appuiera.

COLONEL STOREY. - Mais ils ont été avertis que l'accusation emploierait une partie de ces documents ou même

H0441-0076

tous, si c'était nécessaire. Si on ne leur a pas fourni de copies au moment où ils l'ont demandé, c'est fait maintenant.

Puis-je dire, Monsieur le Président, que, travaillant vingt quatre heures par jour, nous essayons d'en fournir dix séries à la Défense, et nous le ferons. Une série complète a été remise aux avocats pour faciliter leur tâche. Les autres séries, j'en suis sûr, leur seront remises avant dimanche, mais nous leur transmettons déjà une liste complète, non pas une liste, mais des copies complètes.

Dr WALTER SIEMERS.(Avocat de l'accusé Raeder). - Je voudrais attirer votre attention sur un fait. Le Ministère Public a délcaré ce matin, que les documents qui seront produits aujourd'hui figurent sur la liste qui nous a été soumise le 1er novembre, c'est-à-dire celle qui a été déposée ce matin. Une liste nous a été communiquée ce matin à la chambre 54. Je l'ai entre les mains. Ce matin, neuf documents ont été présentés. Un seul d'entre eux, contrairement à ce qu'a dit le Ministère Public, figurait sur l'ancienne liste. Les huit autres ne figurent ni sur l'ancienne liste, ni sur la nouvelle. Ces huit documents, comme je m'en suis assuré à la suspension de midi, ne sont pas à la salle de documentation. Ils n'ont pas été photostatés et n'ont donc pu être mis à ma disposition. Je crois, Messieurs les Juges, qu'il ne nous est pas possible de travailler sur cette base. C'est pourquoi je demande qu'on attende que nous ayons eu notre discussion de demain avec le Ministère Public qui nous l'a aimablement proposée, afin de voir comment..

LE PRESIDENT. - Le Tribunal propose de suspendre l'audience et de donner à la Défense l'occasion de se réunir avec les Ministères Publics, demain matin. Le Ministère Public et la Défense semblent parfaitement prêts à faire tous les efforts possibles pour agir de la façon la plus raisonnable. Au cours

H0441 - 0077

de cette réunion, nous pourrons discuter de ces documents qui, dites-vous, ont été omis, et le Ministère Public essaiera de vous satisfaire en ce qui concerne les autres documents.

Dr SIEMERS. - J'ai encore une requête à présenter. Le Ministère Public vient de dire qu'il serait à peine possible de faire vingt-trois copies photostatiques. Je crois, Messieurs, que, s'il s'agit de documents aussi importants que l'a dit aujourd'hui le Ministère Public, il est absolument indispensable que chaque défenseur et chaque accusé aient une copie photostatique de ces documents.

Pour faire une copie photostatique, il ne faut que quelques heures. Avec le matériéldont nous disposons, il devrait être facile de faire vingt ou quarante copies photostatiques en quarante huit heures.

LE PRESIDENT. - Vous vous réunirez avec le Ministère Public demain et vous essayerez d'arriver à un accord.

(L'audience est levée)